

Rouge Europe

Bulletin des député(e)s européens
de la Ligue communiste révolutionnaire
n° 8 – Trimestriel – mai 2004

GUE/NGL

Gauche unitaire européenne – Gauche verte nordique
Groupe Parlementaire – Parlement européen

1999 - 2004

Bilan d'un mandat

Des révolutionnaires au Parlement européen

Deux militants de la LCR au Parlement...

Lors de la campagne de 1999, nous disions qu'il fallait combattre leur Europe anti-démocratique, construite contre l'intérêt général, sous la responsabilité de gouvernements de gauche comme de droite, pour le plus grand profit de multinationales. Qu'il fallait développer une autre Europe, solidaire, sociale, écologique, féministe. Si nous avions des élus, ils feraient tout pour aider au développement de luttes sans lesquelles rien ne changerait jamais. C'est sur cette base, un programme d'urgence sociale et démocratique, que nous avons été élus avec 914 000 voix, nous nous sommes retrouvés dans ce décor opaque et étrange du Parlement européen, un « trou noir »!

Et voici l'heure du bilan ! Bien sur, nous avons relaté régulièrement dans « Rouge Europe » notre activité, produit trois brochures spécifiques, (sur Europe-Asie, sur les services publics et sur l'altermondialisation), mais aujourd'hui il faut se poser une question plus globale : à quoi peuvent servir des élus révolutionnaires au Parlement européen ?

Nous avons réussi à ne pas nous laisser enfermer dans ce monde clos sur lui-même, à rompre un peu le silence : nous avons souvent invité les laissés pour compte du grand marché européen, entrés en résistance : les chômeurs, les licenciés, les libéralisés, les sans papiers... Ceux des marches européennes contre le chômage, les Michelin, les LU, les Marks et Spencers, ceux de la Sabena ou de STMicroelectronics, les postiers, les cheminots, les dockers, les marins, les électriciens, les syndicats de paysans ou de magistrats, les Kurdes, les Roms... Nous

sommes allés dans les prisons rencontrer les militants connus et inconnus qu'un pouvoir réactionnaire embastillait pour leurs actes de résistance. Surtout, nous sommes restés des militants et nous avons manifesté aux côtés de tous ceux et celles qui luttent pour changer leurs conditions de vie ou pour essayer de préserver le futur de cette planète...

Féministes, nous avons reçu et agi pour la fin des exactions contre les femmes iraniennes ou afghanes, pour la libération de Leyla Zana, pour l'égalité sociale entre les femmes et les hommes. Enfin nous avons exprimé notre solidarité concrète et politique avec les peuples victimes des guerres impérialistes que ce soit en Irak ou en Palestine. Engagés fermement dans la création d'une Europe des luttes, nous avons pris toute notre place dans la construction d'une autre Europe en participant activement à tous les forums sociaux depuis Porto Alegre jusqu'à Mumbai, Florence et Saint Denis.

Est-ce que cela a changé l'Union Européenne ? Non, mais nous savions qu'elle n'est pas réformable, pas amendable. Est-ce que nous avons contribué, ne serait-ce qu'un tout petit peu, à aider à la coordination des luttes ? Oui. Car nous sommes plus que jamais convaincus, après cinq années de « parlementarisme » que ce sont les luttes unitaires et européennes qui seules dessineront l'espoir d'une Europe de la paix et de la solidarité !

**Alain Krivine
et Roseline Vachetta**

Dans ce numéro

p. 3	Au Parlement européen
p. 9	Démocratie et libertés
p. 14	Emploi et protection sociale
p. 18	Services publics
p. 20	Extrême-droite
p. 22	Droits des femmes
p. 23	Les risques industriels
p. 28	Agrobusiness
p. 30	Guerre et terrorisme
p. 34	Solidarité internationale
p. 38	Altermondialisation

Pour la première fois, en 1999, des révolutionnaires ont été élus au Parlement européen. D'autres, avant Alain Krivine et Roseline Vachetta, avaient fait l'expérience de la représentation parlementaire à l'échelle nationale comme au Portugal ou au Danemark mais jamais encore dans cette assemblée. Au cours de leur mandature, il leur a fallu donc comprendre et maîtriser la mécanique complexe et anti-démocratique de l'eurocratie. Les eurodéputés de la LCR ont investi les institutions européennes comme un nouveau champs d'intervention politique. Ils ont utilisé au maximum les marges de manœuvres du Parlement européen et des commissions parlementaires avec le groupe de la GUE/NGL et avec la délégation LCR. Alain Krivine et Roseline Vachetta espèrent avoir ainsi enrichi le débat sur la construction européenne en mettant leur mandat pour une autre Europe, une Europe sociale, démocratique et politique à disposition du plus grand nombre, des représentants du mouvement social, politique et syndical.

consensus et la discipline de vote dans les groupes politiques.

Globalement le Parlement européen s'est inscrit dans les orientations de l'Europe libérale. Il s'est attaché à faire respecter le pacte de stabilité (qui pèse sur les dépenses publiques des budgets nationaux); il a approuvé les décisions successives des Conseils européens (notamment, Lisbonne sur les libéralisations et Barcelone sur le relèvement de l'âge de la retraite); il a accompagné le processus de libéralisation et de déréglementation en allant parfois même au-delà des propositions de la Commission et des positions du Conseil (comme pour la libéralisation des transports ferroviaires); il a validé le rôle de l'Union européenne dans la mondialisation capitaliste. Dans ce contexte, la place pour des alternatives a souvent été réduite, mais Alain Krivine et Roseline Vachetta ont essayé de mettre leur mandat au service des citoyens, des mouvements sociaux et syndicaux au Parlement et sur le terrain.

1.1. un nouveau champ d'intervention

En 1999, alors que 11 Etats sur les 15 étaient dirigés par des socialistes ou des sociaux-démocrates, les électeurs donnent une majorité de droite au Parlement européen. Sur les 626 eurodéputés, plus de

1.2. une mécanique antidémocratique

La construction européenne actuelle est dominée par la logique du marché. Elle est fondée sur le "respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre". Son fonctionnement "par le haut" n'est, sur le fond, ni démocratique, ni

répartition des 626 députés au 22 juillet 1999		dont français
Parti Populaire Européen et Démocrates Européens (PPE-DE)	233	21
Parti des Socialistes Européens (PSE)	180	22
Parti européen des Libéraux, Démocrates et Réformateurs (ELDR)	50	0
Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL)	42	11
Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE)	48	9
Union pour l'Europe des Nations (UEN)	30	12
Europe des Démocraties et des Différences (EDD)	16	6
TDI	18	5
non-inscrits	9	1
TOTAL	626	87

330 sont issus des courants conservateurs, libéraux ou populistes (groupes PPE, ELDR, UEN, EDD). Face à cette domination, les courants progressistes étaient loin de faire le poids et c'était sans compter avec l'influence du social-libéralisme, la culture du

transparent. Sur le plan international, l'Union européenne se contente le plus souvent d'être un acteur de la mondialisation capitaliste.

L'Union européenne est organisée autour d'un "triangle institutionnel" composé du Conseil des minis-

tres, de la Commission et du Parlement européen. Par ailleurs, la Cour de Justice, par ses arrêts et sa jurisprudence, pèse d'un poids non négligeable. Enfin, la Banque centrale européenne située à Francfort a en charge les questions monétaires sans aucun contrôle. En fait le pouvoir politique est entre les mains du Conseil européen, c'est-à-dire des 15 chefs d'Etat, aujourd'hui 25, qui forment l'Union européenne. Ce Conseil se réunit lors de sommets européens (Nice, Lisbonne, Barcelone, Séville, etc...) et impulse les orientations politiques générales dans tous les domaines: social, économie, finances, défense, immigration, politique étrangère... La présidence est assurée tous les six mois chacun à tour de rôle.

Ce sont donc exactement les mêmes qui conduisent des politiques défavorables à leurs peuples à la tête des Etats et de l'Europe. Evidemment, les citoyens sont tellement tenus à l'écart du fonctionnement de l'UE qu'il est très pratique d'affirmer que "c'est la faute à Bruxelles", donc de la Commission européenne... La Commission européenne n'est pas indépendante : rappelons que les commissaires sont

Extrait de l'exposé des motifs du rapport sur le lobbying rédigé par le député social-démocrate autrichien Hans-Peter Martin

"Pour les représentants d'intérêts expérimentés, l'activité de lobbying la plus prometteuse est celle qui est menée avant même qu'un document n'ait été élaboré sur une question à traiter. C'est ainsi qu'une influence est par exemple exercée, à la Commission, sur l'élaboration des livres verts et des livres blancs avant même que ceux-ci n'aient été rédigés et que les données du thème traité par la Commission ne soient connues du grand public. Au Conseil, l'activité de lobbying s'exerce de préférence par l'intermédiaire des gouvernements nationaux et, à Bruxelles, également par l'intermédiaire des représentations permanentes nationales, lesquelles se disent isolées dans leur tour d'ivoire mais se montrent ouvertement bien disposées à l'égard des lobbyistes représentant les intérêts des grandes entreprises. Les diplomates deviennent ainsi les lobbyistes des groupes de pression." (...)

Au Parlement, "La reprise, notamment dans les projets de textes législatifs, d'amendements souhaités par l'industrie et présentés comme des amendements personnels est une pratique qui a souvent été décrite. Certains députés le reconnaissent et se font ainsi les représentants directs des intérêts de l'industrie, et pas seulement à droite de l'hémicycle"...

nommés par les gouvernements. Elle traduit les orientations du Conseil en propositions législatives (recommandations, directives, règlements) qui sont ensuite débattues, amendées et votées par le Parlement et le Conseil.

Le rôle du Parlement est donc assez marginal même si, au cours des dernières années, il a vu ses prérogatives renforcées. Des domaines essentiels - l'agriculture, la fiscalité et toutes les questions ayant trait à la politique de sécurité - demeurent sous la seule autorité du Conseil. Dans ce cas le Parlement

est seulement consulté. Pour les autres sujets il s'agit toujours de codécision, ce qui revient à dire que le Parlement ne décide, ni ne légifère, seul. Concrètement, le texte législatif rédigé par la Commission selon les orientations des Etats-membres est soumis en première lecture aux députés européens qui peuvent l'amender. La Commission décide alors si elle intègre ou non les amendements votés par le Parlement au cours d'une seconde lecture au Parlement. En cas de désaccord maintenu, il est organisé une procédure de conciliation où Parlement européen et Conseil sont obligés de se mettre d'accord pour que la proposition de loi soit adoptée. Or, avec un Conseil et un Parlement européen majoritairement à droite, il y a peu - voire aucune marge de manœuvre pour une politique qui ne soit pas libérale. Pire que cela, le Parlement s'est montré souvent bien plus ultra-libéral que le Conseil. Enfin tous les domaines ne sont pas en co-décision : la politique étrangère de l'Union n'est qu'un sujet de discussion.

1.3. les lobbies

Une des particularités du Parlement européen est la présence de lobbies, traduisez, groupes de pression, au vue et au sus de tous. Chaque jour, les députés reçoivent un grand nombre de luxueuses plaquettes de présentations et des invitations personnelle d'entreprises européennes. Déjà en 1992, la Commission estimait que 10000 professionnels de la représentation d'intérêt étaient actifs à Bruxelles et Strasbourg. Par exemple, avant une résolution sur la sécurité routière ou sur la pollution atmosphérique, les représentants des multinationales automobiles ou pétrolières nouent des contacts au sein même de la commission du Parlement qui prépare la résolution, et avant le vote invitent les députés à un débat sur "la mobilité et la sécurité" ou " le développement durable" sous l'égide d'un député bienveillant, le tout bien sûr se terminant devant un buffet.

Des réceptions sont organisées chaque jour dans des salons spécialement prévus, ou bien au sein même du Parlement qui loue ses locaux à l'industrie du lobby. Ceux qui se prêtent à ce petit jeu repartiront avec les "recommandations" du groupe de pression pour un vote le concernant, voire carrément une feuille de vote complète. Après cela, bien sûr, les députés et les membres de la Commission aiment répéter à qui veut l'entendre qu'ils sont "indépendants, incorruptibles et libres". Il est évident que les députés de la LCR ont refusé et condamné ce genre de pratiques.

1.4. le groupe de la GUE/NGL

Littéralement GUE/NGL signifie "Gauche Unitaire Européenne / Nordic Green Left". La GUE/NGL a

pour origine le groupe communiste fondé en 1979, lors de la première élection du Parlement européen au suffrage universel. Après maintes recompositions, fruits de l'histoire du mouvement communiste européen, le groupe confédéral de la gauche unitaire européenne est créé en 1994 par la Gauche Unie espagnole (IU), le Parti communiste français (PCF), le parti de la Refondation communiste (PRC), le Parti communiste portugais (PCP), le Parti communiste grec (KKE) et Synaspismos. Après l'élargissement de l'UE aux pays nordiques et à l'Autriche en janvier 1995, la GUE intègre la composante "Gauche verte nordique (NGL)" et prend le nom de Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne - Gauche verte nordique. En 1998, la GUE/NGL regroupe alors 34 députés issus de 8 pays. Lors des élections européennes de 1999, tous les partis sortants ont réussi à assurer leur représentation au sein du nouveau Parlement. Ils sont rejoints formellement par le Parti populaire socialiste danois (SF) et le Parti du socialisme démocrate allemand (PDS), auparavant partis associés. Le groupe reçoit l'adhésion d'un troisième parti grec, DIKKI et des 5 députés LO-LCR, comme membres associés. De plus d'autres partis non représentés au Parlement européen entretiennent des relations privilégiées de coopération avec la GUE/NGL. Ce sont le Parti progressiste des travailleurs chypriotes (AKEL), le Parti de la gauche socialiste norvégienne (SV), le Parti communiste de Bohème et Moravie, le Parti communiste de Slovaquie, le Parti Suisse du Travail et la Gauche/Déi Lénk du Luxembourg.

En 2001, deux députés, un Vert allemand et un social-démocrate danois rejoignent la GUE/NGL. En 2002, 6 députés deux autres danois eurosceptiques et 6 socialistes français dissidents rejoignent la GUE/NGL. Au final, avec son effectif de 50 députés issus de 10 pays et représentant 15 partis, le groupe GUE/NGL atteint sa représentation la plus élevée au sein du Parlement européen. Présidé par Francis Wurtz (PCF), il est, par ordre d'importance numérique, le quatrième groupe du Parlement européen. Depuis janvier 2003, dans la perspective de l'élargissement à 25, il accueille 3 députés de la République tchèque, 2 de Chypre et 1 de la Lettonie.

Le Parlement européen accorde une place prépondérante aux groupes politiques. Ces derniers peuvent être un instrument de contrôle et de discipline des députés, comme c'est le cas pour les groupes conservateur et socialiste. Mais surtout un groupe politique permet à chaque député d'exister dans la vie parlementaire (temps de paroles, rapport, amendements, audition publique, etc...) et extraparlamentaire (accueil de délégation, mission d'observation, etc...). Pour ces raisons, les 5 députés de LO et de la LCR ont demandé à adhérer en tant que membres associés au groupe confédéral de la

GUE/NGL. Après d'âpres négociations, l'adhésion fut effective le 8 juillet 1999. La LCR a collaboré depuis, de manière pragmatique et non sectaire à la GUE/NGL que ce soit, par exemple, pour les activités altermondialistes, la solidarité avec le peuple palestinien ou pour la sécurité maritime. Mais tout en respectant le cadre confédéral du groupe, la LCR a développé ses propres orientations et analyses politiques. La LCR a eu son entière liberté dans les votes et dans ses prises de position et a pu au besoin se désolidariser de telle ou telle position du groupe ou de l'un de ses membres.

1.5. la délégation LCR

La délégation de la LCR au Parlement européen était constituée d'Alain Krivine, de Roseline Vachetta, de 2 fonctionnaires et d'un pool d'assistants parlementaires. Au Parlement européen, Alain Krivine a été membre de la commission parlementaire "Libertés



Les eurodéputés de la LCR au FSE de Florence - novembre 2002.

et droits des citoyens" et Roseline Vachetta, membre des commissions "environnement", "transport et politique régionale" puis "industrie et commerce". Roseline Vachetta a été membre de la délégation du parlement européen auprès du Conseil législatif palestinien. Elle a fait partie de la commission temporaire sur la sécurité maritime. Quant à Alain Krivine, il a été membre de la délégation pour les relations avec les pays membres de l'ANASE, le Sud-Est asiatique et la République de Corée et a participé à la commission temporaire "Echelon".

Au cours de leur mandat de cinq ans, Alain Krivine et Roseline Vachetta ont déposé plus de 160 amen-

dements aux textes de la Commission de Bruxelles. Ils se sont exprimés 328 fois en séance plénière. Ils ont interpellé la Commission et le Conseil sur les scandales des licenciements boursiers ou celui des charters européens d'expulsion des immigrés. Ils ont co-organisé ou participé dans l'institution parlementaire à 33 « auditions » sur les droits sociaux et démocratiques. Enfin Roseline Vachetta a été rapporteure pour avis à sept reprises, sur le nucléaire et sur la sécurité maritime.

Nos députés ont soutenu des délégations de nombreuses entreprises en lutte, de Michelin à ST Microelectronics en passant par Marks & Spencer, Sintel, Lu-Danone, Sabena, Ruwel, Fiat, La Poste, la SNCF, les contrôleurs aériens, sans oublier les travailleurs précaires du Parlement! Ils ont enfin rempli leur rôle de député bien au delà des frontières européennes, pour participer à tous les rassemblements altermondialistes, de Porto-Alegre à Cancun et Mumbai. Ils ont également effectué des visites de solidarité en Russie, en Tunisie, au Vénézuela, à la Réunion, aux

Philippines, en Corée ou au Japon, etc ... Alain Krivine a été aux Etats-Unis et en Irak contre la guerre; Roseline Vachetta s'est rendu dans les territoires occupés palestiniens à de nombreuses reprises.

Alain Krivine, Roseline Vachetta et l'équipe européenne ont eu le souci tout au long du mandat en toute transparence de rendre compte de leurs activités au sein de l'institution européenne mais également à l'extérieur. Par le biais du bulletin des élus LO-LCR, puis du bulletin trimestriel de la délégation LCR "Rouge Europe" complété, depuis janvier 2003, par le site web, www.lcr-europe.org, ils ont régulièrement tenu informé leurs électeurs, les mouvements sociaux et syndicaux de leurs activités et de leurs prises de position. A ces supports s'ajoutent une abondante correspondances par courrier électronique et par lettre. ■

Travaux parlementaires

Roseline Vachetta (délégation LCR) a été rapporteure pour avis de la commission environnement sur les sujets suivants de 1999 à 2004:

- + nucléaire: poids du passé nucléaire provenant des activités exécutées par le CCR dans le cadre du Traité Euratom - démantèlement des installations nucléaires obsolètes et gestion des déchets - avril 2000
- + paquet Erika 1: 1) l'inspection des navires; 2) le contrôle par l'État du port; 3) l'introduction des double coque - septembre 2000
- + paquet Erika 2: 1) un système communautaire de suivi, de contrôle et d'information sur le trafic maritime; 2) la création d'une Agence européenne pour la sécurité maritime; 3) la création d'un fonds spécial d'indemnisation - mars 2001

Audition organisée par Roseline Vachetta au Parlement européen à Bruxelles - décembre 2003.



© GUE/NGL

Choses vues au Parlement

par Alain Krivine. Janvier 2000

Chasse, boeuf anglais, euro, privatisations... Aucun doute : pour la grande majorité de l'opinion publique, l'Europe existe et décide. Oui, mais comment ? Là, le mystère s'épaissit. On n'entend presque jamais parler du Parlement européen, sauf lors des élections puis, peu de temps après, au moment de la démission des têtes de liste. Placé en juin 1999 par les électrices et les électeurs, avec quatre de mes complices de la LCR et de LO, au cœur du dispositif européen, je voudrais, modestement, lever une partie du voile.

Le décor est connu et immuable. Une semaine par mois, les élus siègent en assemblée plénière à Strasbourg. Le reste du temps est occupé par les réunions de commissions ou de groupes à Bruxelles. C'est donc en plénière que sont votés les avis ou les codécisions et c'est là que commence le parcours du combattant du député naïf qui croit encore à la valeur des écrits et du débat démocratique.

Depuis qu'il existe, ce Parlement est dominé par un esprit de consensus. Jusqu'à présent, la droite et la gauche se partageaient la présidence en milieu de législature. Les débats y sont feutrés. Encore aujourd'hui, on croit bien faire en discutant en réunion de groupe de motions avant de s'apercevoir qu'à la dernière minute, des dirigeants de groupe se sont mis d'accord sur un compromis qui aboutit généralement à un texte inodore, incolore et insipide. Près de 80 % des résolutions sont votées en commun par la droite, les socialistes, les Verts et, malheureusement souvent, la Gauche unitaire européenne (GUE).

L'ordre du jour des travaux est fixé plusieurs jours avant la séance par la conférence des présidents de groupe, mais il est généralement chamboulé la veille. Qu'importe : on ne reçoit les documents (textes et amendements) - souvent plus de 100 pages - que la veille au soir, parfois même à l'ouverture de la séance, et pas toujours traduits à temps. Les sujets sont variés : du vote du budget à la taille des skis en passant par la reconstruction du Kosovo. Pour aider le débutant, toujours avide de démocratie citoyenne, le monceau d'amendements reçus fait souvent référence à un document absent du dossier mais

parfois encore présent dans la sacoche des « anciens » qui s'étaient penchés sur le texte en première lecture lors de la précédente mandature. Et ainsi, du lundi au jeudi, les débats s'enchaînent, dans un cérémonial parfaitement huilé et réglé par les horaires stricts et légitimes des traducteurs.

Débats ? Plutôt une succession de monologues lus dans un hémicycle désespérément vide. Paresse ou mauvaise volonté des élus ? Non, c'est simplement une question de rationalité. Chaque sujet traité donne droit à un temps de parole global par groupe politique, selon son importance numérique. A charge pour chacun de répartir ce précieux temps entre collègues. Les interventions vont de 1 à 3 minutes. Chaque intervenant, qui a dû s'inscrire quelquefois plusieurs jours avant l'ouverture de la session, a un oeil fixé sur son texte et l'autre, sur les secondes égrenées par une horloge qui trône au-dessus du président. Ce dernier peut accorder 20 secondes de dépassement avant de couper le micro. J'ai pu ainsi bénéficier d'une minute - ô combien précieuse ! - pour tirer le bilan de Seattle et Arlette Laguiller du même temps sur les suppressions d'emploi chez Michelin, lors d'un débat d'urgence sur les restructurations, imposé par la GUE aux autres groupes et accepté à la condition que le nom de Michelin ne fût pas cité...

Ce système a certes un avantage considérable : pas de bavards ni de discours fleuves. Mais il a le petit inconvénient d'empêcher tout vrai débat, ce qui explique que seul le public au balcon, à raison d'un roulement toutes les demi-heures par car et visite guidée, occupe l'hémicycle. Les séances durent souvent jusqu'à minuit mais peu d'élus veillent. Le moment le plus intense des sessions a lieu le jeudi entre midi et 13 h 30, lors des votes, tous regroupés. Moment grandiose où se révèle la nature de cette institution mais aussi de tous ses acteurs. Car là, l'hémicycle est plein. Dix minutes avant, une sonnerie a retenti pour alerter tous les députés, qui pouvaient suivre les débats grâce à la télévision intérieure. D'un seul coup, le Parlement revit. Des dizaines de portes claquent. Tous et toutes se précipitent et prennent d'assaut les ascenseurs bondés pour aller accomplir leur devoir de citoyens élus. Mais pas seulement. Pour toucher la

totalité des indemnités journalières, il faut avoir participé à la moitié des votes nominaux ! A ce moment précis, le parlementaire européen se rend compte que si son vote à peu de poids politique, il a au moins un prix.

C'est donc en général à midi tapant que commence la caricature la plus désolante de ce qui pourrait être l'aboutissement d'un processus démocratique. La centaine de votes se déroule à la cadence surprenante d'environ un par minute. La présidente, dont il faut reconnaître le calme et la dextérité à diriger ce bateau ivre, lit l'intitulé du vote et le numéro de l'amendement puis procède en quelques secondes au vote à main levée ou par le système électronique, si la demande en est faite. Les députés ont sous les yeux trois listes : la liste officielle des votes, celle annotée par leurs assistants, qui y ont ajouté leur consigne, et enfin celle du groupe politique pour les plus disciplinés. Alors commence l'opération la plus délicate : savoir sur quoi on vote. Non pas sur le contenu, c'est humainement impossible - seul l'assistant le sait, il y a travaillé souvent des heures avant, mais parfois aussi à la dernière minute. Toute la difficulté consiste à suivre la cadence infernale sans se tromper. Le bras droit prêt à se lever pour voter et le doigt de la main gauche fixé sur la ligne de l'intitulé des motions. Le rythme est harassant et la moindre erreur de ligne pourrait faire basculer en une seconde la subvention au Kosovo vers les producteurs de chocolat sans sucre.

Les vieux routiers s'en sortent. Au bout de 10 minutes, les novices sont perdus. Certains copient sur leurs voisins. Heureusement, tout a été prévu pour ceux qui n'arrivent plus à s'y retrouver. A chaque vote, on peut regarder son président de groupe, qui, assis en bas de l'hémicycle, donne par un geste la consigne aux collègues perdus - le pouce en l'air signifie pour, le pouce en bas contre, la main tendue à plat, l'abstention. Voilà comment, à un rythme endiablé, le destin de l'Europe se joue un jour par mois à Strasbourg.

Certes, le travail en commission est heureusement tout autre, le temps de parole y est libre et on peut étudier plus sérieusement les dossiers. Mais là encore, le fonctionnement est aberrant : des mois et parfois des années s'écoulent entre la première discussion d'un projet et l'avis définitif. En outre, moins de la moitié des députés assiste à ces commissions. Paperasserie sans limites, débat sans moyens, fonctionnement lent, bureaucratique et administratif, avec, en prime, l'utilisation d'un personnel de service précaire et surexploité : telles sont les dominantes d'un Parlement sans contrôle, totalement coupé de ses électeurs et souvent ignoré par la Commission européenne.

A ce théâtre d'ombres s'ajoute la gabegie financière du fonctionnement illustrée par la construction d'un nouveau bâtiment à Strasbourg pour la modique somme de 3 milliards de francs alors que l'essentiel de l'infrastructure se trouve à Bruxelles, véritable centre de liaisons de l'Europe. Mais on n'hésite pas à payer le déplacement en Alsace, et pour 5 jours par mois, de 3 000 députés, fonctionnaires et secrétaires, sans parler de la noria de camions transportant les centaines de malles des élus, soit environ 800 millions de francs payés chaque année par les contribuables pour flatter le caprice nationaliste des gouvernements français.

Alors démissionner, comme d'autres ? Il n'en est pas question. Il y a la promesse faite aux électrices et aux électeurs, mais il y a surtout la volonté et aussi la possibilité de mener des batailles. Déjà, une délégation de sans-papiers a pu pénétrer dans la cour, à Strasbourg, Les « Michelin » ou le leader du Mouvement des sans-terre du Brésil ont été reçus par les Verts et par la GUE et ont pu s'asseoir dans les tribunes. Quant à Xanana Gusmao, le leader du Timor-Oriental, c'est un Parlement debout, unanime, qui lui a remis le prix Sakharov. Certes après sa victoire...

Pourtant, si on veut que les peuples s'emparent de l'idée européenne, il faudra faire plus : leurs assemblées doivent être dotées de vrais pouvoirs et être contrôlées. Tout cela nécessitera une véritable rupture démocratique et sociale avec le système actuellement en vigueur. ■

Durant ces 5 années, la construction européenne s'est accélérée et s'est approfondie. Accélérée d'abord autour de la construction d'un grand marché avec ses corollaires que sont l'euro comme monnaie unique (1er janvier 2002), la libre circulation des marchandises, de la main d'œuvre et des capitaux (acte unique de 1986). Approfondie ensuite par l'apparition de l'Europe en tant qu'entité politique supranationale avec sa banque centrale, ses institutions et ses lois. Enfin l'Union européenne est une Europe forteresse élargie à quasiment l'ensemble du continent européen, 25 Etats, 450 millions d'habitants soit le 3ième ensemble après la Chine et l'Inde. Pour arriver à ce résultat, les bâtisseurs de l'Europe libérale ont détruit et continuent à détruite les bases sociales et démocratiques - déjà bien mis à mal - des anciennes nations européennes. Pour ériger le marché et la concurrence en dogme absolu, il leur a fallu détruire toutes les formes de propriété sociale et collective comme les services publics. Pour asseoir le pouvoir des technocrates et des eurocrates, il leur a fallu réduire et limiter toutes les formes de contrôles des citoyens et le pouvoir des assemblées élues. Au cours de leur mandat, Alain Krivine et Roseline Vachetta ont dû répondre à la fois sur le contenu et le contenant de cette Europe libérale.

2.1. La charte des droits fondamentaux

L'idée d'une Charte des droits fondamentaux a germé au sommet européen de Cologne en juin 1999. Cette Charte aurait pu être une première étape dans la construction de l'Europe sociale. C'était le sens de la campagne d'Alain Krivine et de Roseline Vachetta pour une autre Charte pour une autre Europe en novembre 2000. Mais ce texte n'est au final que l'adaptation de grands principes aux politiques libérales. Le droit à l'emploi, présent dans la Déclaration des droits de l'Homme, n'existe plus; il devient "le droit de travailler et d'exercer une profession librement choisie ou acceptée, la liberté de chercher un emploi". Ce principe constitue une régression sans précédent par rapport aux droits actuellement affirmés. Pire, il sert de définition officielle à la précarité croissante. Pour les personnes privées d'emploi, seul le droit "d'accéder à un service gratuit de placement", sans précision sur son caractère public ou privé (ANPE ou agences

d'intérim), est proposé. Et l'absence de toute indication concernant un salaire minimum ou la réduction du temps de travail sert de justification aux politiques patronales de déréglementation des droits sociaux dans les différents Etats. En ce qui concerne les conditions de travail, la Charte évoque la durée maximale de travail et les périodes de repos et congés payés, mais elle se garde bien d'une quelconque quantification. Enfin, rien sur le droit à la retraite, si ce n'est une allusion au droit à mener une vie digne et indépendante pour les personnes âgées.

En ce qui concerne les étrangers non citoyens de l'Union européenne, la seule mention les concernant est celle de leur droit à des "conditions de travail équivalentes" à celles des Européens. Nulle mention n'est faite quant au droit de vote des étrangers, auquel le Parlement européen s'était montré majoritairement favorable il y a quelques années. Même silence sur le droit à la régularisation, à la libre circulation ou au regroupement



Alain Krivine et Roseline Vachetta à Nice - décembre 2002.

familial. Quant à l'égalité entre hommes et femmes, si elle est définie dans le domaine salarial, la Charte n'évoque même pas le droit à la contraception et à l'avortement, le droit à un égal accès au travail, la lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans le domaine de l'éducation, alors que partout des logiques de privatisation sont à l'œuvre sous l'égide de la Commission européenne, les principes de la Charte suivent le mouvement. Le droit à un

"enseignement gratuit et obligatoire" est affirmé, mais il est tout de suite nuancé par la réaffirmation de la possibilité de choisir l'école privée. L'âge de la scolarité obligatoire n'est même pas défini, encore moins le droit à une qualification reconnue. Ces exemples peuvent être déclinés selon tous les thèmes abordés par la Charte, qui se définit surtout par l'absence de droits. En définissant une série de vœux pieux dans le cadre d'une Europe dominée par le "droit de propriété", le texte réduit à leur plus simple expression les droits sociaux. Cette Charte des droits fondamentaux fut adoptée au sommet européen de Nice de décembre 2000

Explication de vote d'Alain Krivine au Parlement européen Charte des droits fondamentaux - 16 mars 2000

La discussion sur la Charte des droits fondamentaux révèle l'absence de légitimité et de transparence de la construction de l'Europe. Car c'est bien le droit de la concurrence et du profit qui prime aujourd'hui sur les droits humains. Nous sommes pour une autre logique, partant de l'exigence de subordination de l'économie à la satisfaction des droits et besoins humains et écologiques.

L'élaboration de la Charte devrait s'effectuer au travers d'un grand débat public mené par tous les peuples, y compris ceux des pays candidats, en associant les syndicats, les associations, les mouvements de femmes, de chômeurs, dans un processus constituant.

Sur la base des acquis les plus avancés, une telle Charte devrait mêler droits sociaux et droits démocratiques. Réduction radicale du temps de travail qui impose les embauches et pas la flexibilité ; interdiction des licenciements ; réquisition des logements vides ; égalité et droit de choisir pour les femmes ; droit de vote et de circulation pour les immigrés : voilà ce qui devrait figurer dans ce texte. Une telle Charte serait un point d'appui pour tous ceux et toutes celles qui luttent contre une Europe qui licencie les salariés ou qui expulse les sans-papiers.

puis elle fut intégrée comme préambule du projet de Constitution pour l'Europe rédigé par Giscard d'Estaing.

2.2. De la convention au projet de Constitution

Au sommet européen de Nice, les chefs d'Etat et de gouvernements lancent le chantier institutionnel en désignant une Convention chargée de rédiger un traité constitutionnel pour 2003. Ce sont 105 députés ou représentants des institutions européennes qui, sans aucun mandat, ont discuté pendant seize mois d'un document qui n'a pas été voté mais accepté au consensus. Document dont les deux tiers, c'est-à-dire 340 articles sur 460 (la partie III, dite "sociale"), n'ont jamais été débattus par les conventionnels puisqu'ils ne sont apparus que le 3 septembre, lors du premier débat parlementaire. Le Conseil européen de Thessalonique, le 20 juin, a donc discuté d'un projet tronqué. Cette révélation

de Francis Wurtz, président de la GUE, n'a visiblement pas choqué les députés européens dont la quasi-totalité des groupes est venue en séance plénière apporter son soutien total au projet de Giscard, notamment le PS et le groupe des Verts lors du vote du 24 septembre 2003.

Tout le débat public porte sur le fonctionnement de l'Europe: nombre de commissaires, vote à la majorité qualifiée, rôle et mode d'élection de la commission.... En revanche, sur le fond, cette Constitution légalise pour des dizaines d'années (comme cela n'avait jamais été fait auparavant) une Europe non démocratique, libérale, militariste et impérialiste. Sur le plan économique, la Constitution précise à plusieurs reprises que les objectifs de l'Union européenne doivent être "conformes au respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre". La Banque centrale européenne reste indépendante et "la politique de sécurité et de défense commune sera compatible avec la politique arrêtée dans le cadre de l'Otan". Chaque pays est invité à renforcer son budget militaire. Les eurodéputés LCR ont donc entamé la bataille pour que les populations soient consultées par référendum sur un texte aussi contraignant – et qu'un « Non de gauche » à cette Constitution la fasse repousser.

Mais si la Constitution a trouvé une majorité au Parlement européen, il n'en a pas été de même à la Conférence intergouvernementale de décembre 2003. Sous la présidence de Berlusconi, la Pologne et l'Espagne ont conduit une fronde contre le traité constitutionnel issu de la Convention de Giscard. Leurs veto n'étaient en rien un rejet d'un texte constitutionnalisant le militarisme et le libéralisme mais l'expression de voir conserver leur capacité de nuisance et de blocage acquise lors du traité de Nice en 2000, à savoir leur nombre de voix au Conseil des ministres et le nombre de sièges au Parlement européen. Les prises de position espagnoles et polonaises avaient renvoyé aux calendes grecques cette machine de guerre institutionnelle contre les citoyens et les peuples. La nouvelle donne politique dans ces deux pays, combinée aux traumatismes des attentats de Madrid a remis à l'ordre du jour la Constitution européenne sans pour autant répondre aux attentes des citoyens sur l'Europe politique, sociale et démocratique. Lors du sommet européen de printemps des 25 et 26 mars 04, les chefs d'Etats et de gouvernements ont donc convenu de conclure les négociations sur la Constitution au plus tard au sommet européen de clôture de la présidence irlandaise des 17 et 18 juin 04, dernier délai. Les 25 se sont mis d'accord sur une date butoir, mais aucun échéancier de négociation n'a été établi pour résoudre les points qui font encore divergences. Et si le Luxembourg, le Danemark, l'Ir-

lande ont été rejoints par la Grande-Bretagne dans la procédure de voir adopter la Constitution européenne par voie référendaire, pour le reste de l'Europe, rien n'est vraiment arrêté.

2.3. L'élargissement

Depuis le 1er mai 04, l'Union européenne compte 25 membres. Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Républiques baltes, Malte et Chypre : dix nouveaux pays participeront aux prochaines élections au Parlement européen de juin 2004. Cet élargissement se poursuivra en 2007 avec l'intégration de la Roumanie et de la Bulgarie. Reste la Turquie, le mouton noir de l'élargissement. Membre du Conseil de l'Europe et de l'OTAN, la Turquie reste l'éternel recalé. La perspective de voir adhérer ce pays à l'Union européenne dans un proche avenir ravive les pires fantasmes, leçons de géographie et de d'histoire du christianisme à l'appui.

L'élargissement pose plus de questions qu'il n'y répond. Il se fait d'abord à budget minimum. Le budget 2000-2006 de l'UE a été plafonné à 1,27 % du produit intérieur brut (1) (PIB) des Quinze. C'est très faible. Mais 80 % des dépenses concernent la Politique agricole commune (PAC) et les fonds structurels, seuls éléments redistributifs internes à l'Union la distinguant d'un simple marché. Et c'est pourquoi les pays du Sud comme de l'Est de l'Europe, plus pauvres et plus agricoles que la moyenne, y sont intéressés. Mais par mesures d'économie les paysans des pays candidats ne recevront en 2004 que le quart des aides reçues par les paysans des actuels membres. D'ici 2013 les critères seront alignés, mais les montants auront sans doute été révisés à la baisse. Entre temps, la logique des aides est de détruire les éléments de sécurité de base dont disposent souvent les populations d'Europe de l'Est dans les petits lopins de terre assurant la survie et, au-delà, de réduire les dépenses agricoles de l'Union. D'où le mécontentement croissant chez les pays candidats (notamment en Pologne) qui se confrontent sans protection à des agricultures très subventionnées et productives. Quant au budget des fonds structurels, il n'est que de 0,45 % du PIB de l'UE aujourd'hui. L'augmenter et élever les critères d'attribution permettrait de ne pas opposer les pays du Sud à ceux de l'Est de l'Europe.

Alain Krivine et Roseline Vachetta ont porté le débat sur les causes de misère croissante poussant aux migrations, exigé avec les peuples de l'Est l'arrêt des politiques de régression sociale. Alain Krivine est allé avec la GUE/NGL les 29 au 30 juin 2000 à Budapest en Hongrie pour discuter de la question de l'élargissement avec des partis et des réseaux de

la gauche radicale et progressiste des ex-pays de l'Est. A cette occasion, il a défendu le point de vue

Explication de vote d'Alain Krivine et Roseline Vachetta Projet de Constitution pour l'Europe - 24 septembre 2000

Nous avons rejeté ce rapport comme nous rejetons le projet de traité constitutionnel issu de la Convention présenté par Giscard d'Estaing. Il est illégitime parce qu'il n'est pas le résultat de la volonté des peuples d'Europe. La Convention n'a été qu'un simulacre de débat démocratique. Ni les rédacteurs, ni les décideurs n'ont reçu un mandat des peuples et du suffrage universel. La "société civile" a certes été auditionnée, mais à aucun moment il n'a été question d'associer les peuples au processus d'élaboration. Mais le plus important, ce traité est la constitutionnalisation d'une Europe libérale, pro-OTAN, militariste et antisociale, à l'opposé de la laïcité, des droits sociaux, des services publics et de l'intérêt du monde du travail. Nous refusons maintenant le droit à une conférence intergouvernementale de décider pour nous tous. Pourtant, l'enjeu est de taille. Cette constitution européenne pour 450 millions de citoyens s'imposera aux constitutions nationales. Le contenant et le contenu nous concernent tous. Il faut, au contraire, un autre processus, c'est-à-dire l'organisation des référendums décisifs le même jour dans toute l'Union pour imposer un autre projet progressiste pour l'Europe. La meilleure façon de s'opposer à cette Europe libérale est la mobilisation des peuples qui se manifesteront notamment au Forum Social Européen de Saint-Denis en novembre 03.

que ce n'est pas à nous, membres de l'Europe des riches, de dire "non" à un élargissement. Ni à encourager l'adhésion: nous ne maîtrisons pas ce qui leur est imposé et leurs conditions de résistances. Ont-ils plus à gagner dedans que dehors? Le choix n'est pas évident et c'est aux peuples concernés d'en décider.

2.4. L'Europe-forteresse

Entré en vigueur le 1er mai 1999, le Traité d'Amsterdam a inscrit les questions de l'immigration et de l'asile dans les compétences communautaires. Le Conseil européen de Tampere d'octobre 1999 avait fixé les grandes lignes de ces politiques que la Commission a traduites dans de nombreux directives, règlements, accords ou recommandations. Ces priorités ont été mis à l'ordre du jour de chaque sommet européen, en particulier ceux de Séville en juin 2002 et de Copenhague en décembre 2002.

Sous la pression de l'extrême droite puis de la lutte contre le terrorisme, les chefs d'Etat et de gouvernement ont mis en place un véritable arsenal sécuritaire et répressif: lutte contre l'immigration clandestine, pénalisation des transporteurs, accords de réadmission, clauses sur les flux migratoires dans les accords de coopération, renforcement des contrôles aux frontières, contrôle suspicieux des migrants sur le territoire européen, définition de pays sûrs.

Concernant les directives assurant une meilleure

protection des réfugiés et des demandeurs d'asile ou la reconnaissance des droits des immigrés, les Conseils ont résolument refusé de prendre des dispositions voire ont harmonisé au mépris des conventions européennes des droits de l'homme les droits des immigrés ou des réfugiés vers le bas. Dans le même temps, les gouvernements de plusieurs Etats membres préparent ou appliquent des lois de plus en plus restrictives, notamment en ce qui concerne le contrôle aux frontières, le regrou-

les droits des immigrés. Ils ont participé activement à la campagne menée par des associations contre la mise en place de "charters européens" pour faciliter les expulsions collectives. ■

Explication de vote d'Alain Krivine et Roseline Vachetta

Élargissement - 20 novembre 2002

Les considérants cachent un bilan globalement désastreux, marqué pour tous les pays concernés par un creusement des écarts sociaux et régionaux, une montée massive de la pauvreté et du chômage - seul ce dernier point est relevé.

Ces régressions et leurs causes sont totalement occultées parce qu'on veut donner l'impression que les seuls problèmes rencontrés proviennent de l'ancien régime ou de la mauvaise application de recettes libérales. Or, c'est la nature même des politiques imposées par l'UE qui est d'abord en jeu. Nous rejetons également le jugement positif exprimé sur l'extension de l'OTAN. L'élargissement de l'UE se présente donc comme une hypocrite « avancée institutionnelle » sans droits sociaux, sans développement de biens publics communs et sans réels choix démocratiques. Mais ce jugement concerne l'ensemble de la construction européenne. Les déclarations sur le caractère « historique » de la recomposition du continent ne s'accompagnent nullement des moyens budgétaires et des procédures démocratiques qui permettraient effectivement de construire, au plan continental, un alignement vers le haut des niveaux de vie et des droits.

Mais nous considérons qu'il revient aux peuples d'Europe de l'Est de déterminer si la dégradation de leur situation peut être davantage combattue en restant hors de l'Union ou en y adhérant. Nous serons solidaires de leur choix tout en dénonçant les conditions socio-économiques et politiques qui leur sont imposées et que nous devons combattre ensemble. Nous ne voulons donc pas mettre de quelconque veto au processus d'élargissement. Nous nous sommes abstenus.

pement familial et le droit d'asile. La proposition a même été avancée de transférer tous les demandeurs d'asile dans des centres hors de l'Union européenne.

Alain Krivine et Roseline Vachetta ont refusé cette Europe "forteresse". Ils se sont efforcés de promouvoir des politiques d'immigration et d'asile respectueuses des droits de l'homme, fondées sur la libre circulation des personnes et le respect du droit d'asile, assurant l'égalité de traitement en matière de droits économiques, culturels et sociaux et reconnaissant les droits civiques et politiques, y compris le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales et européennes.

La délégation LCR s'est opposée au système des quotas qui ne visent qu'à satisfaire les intérêts des firmes européennes et constituent un pillage de la main d'œuvre des pays tiers. Les eurodéputés de la LCR ont mené campagne pour la régularisation de tous les "sans papiers" et sont intervenus auprès de nombreuses préfectures (Paris, Seine-Saint Denis, Isère, Moselle, Gironde, etc...) pour faire respecter

Question au Conseil

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2003 - Question n° 23 de Alain Krivine

Objet : Charters franco-allemand

Lundi 3 mars 2003, la France et l'Allemagne ont expulsé collectivement 54 Sénégalais et Ivoiriens par un charter de la compagnie Euralair Horizons. À bord de cet avion affrété par les deux gouvernements se trouvaient 30 Ivoiriens et 23 Sénégalais, non admis sur le territoire français ou déboutés de leur demande d'asile politique en France et qui étaient maintenus en zone d'attente à Roissy, et un Sénégalais arrivé par la route d'Allemagne, d'où il avait été expulsé.

Le Conseil estime-t-il que l'article 4 du protocole n° 4 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales et que le premier alinéa de l'article 19 de la Charte des droits fondamentaux, ratifiée lors du sommet de Nice, ont été respectés ? Le Conseil estime-t-il que le second alinéa du même article 19 de la Charte des droits fondamentaux a été respecté à l'égard des Ivoiriens renvoyés dans un pays connaissant actuellement une situation de troubles et que les procédures de demande d'asile garanti par la Convention de Genève du 28 juillet 1951 et le protocole du 31 janvier 1967 relatifs au statut des réfugiés ont été respectées ? Quelles mesures le Conseil compte-t-il prendre pour que soient respectés les traités, et notamment les dispositions concernant le droit d'asile et la protection en cas d'éloignement, d'expulsion et d'extradition ?

Réponse du Conseil

Le Conseil ne dispose pas d'informations sur les décisions prises par les États membres portant sur l'éloignement de leur territoire de ressortissants d'États tiers en situation irrégulière.

Le seul fait que de telles personnes soient éloignées en utilisant des avions affrétés ne permet pas de conclure qu'il s'agit d'expulsions collectives décidées sans qu'une décision individuelle à l'égard de chacune de ces personnes n'ait été prise.

En ce qui concerne l'application des règles en matière d'asile, d'immigration et d'éloignement déjà établies en droit communautaire, il appartient à la Commission d'apprécier la conformité des mesures prises par les États membres dans ces domaines avec ces règles.

Manifestation de solidarité avec les sans-papiers - septembre 2002.



3 | **Emploi** et protection sociale

Ces cinq ans de mandat ont été marquées par l'ampleur des attaques contre l'emploi dans les pays de l'Union européenne. Les restructurations des grands groupes ont entraîné des dizaines de milliers de licenciements chaque année en Europe. Nos eurodéputés ont été immédiatement en première ligne pour s'opposer aux licenciements, par exemple chez Michelin dès septembre 1999, et relayer au Parlement européen la résistance des salariés concernés. A l'occasion de la lutte des

4400 licenciements sur le continent. Le même jour, la direction du groupe Danone annonce la fermeture de six usines en Europe, avec par exemple 650 suppressions d'emplois à Calais et Ris-Orangis. Dès l'ouverture de la séance plénière du Parlement européen le 2 avril, Alain Krivine intervient pour dénoncer "l'illégalité de la décision, dans la mesure où les syndicats et les CE n'ont pas été alertés". Il demande à la présidente du Parlement "une prise de position contre ces mesures intolérables qui

représentent un déni de justice et une atteinte à la dignité du monde du travail". La riposte s'organise, les salariés de Marks & Spencer viennent manifester devant le Parlement. Nous lançons un appel de députés qui recueille 70 signatures pour "s'engager avec les organisations syndicales à prendre toutes les initiatives de solidarité à l'échelle de l'Europe, à interpeller les pouvoirs publics pour qu'ils usent de tous les moyens à leur disposition pour bloquer tout licenciement et toute suppression d'emploi".

Une délégation des signataires de cet appel rencontre les salariés dans leur magasin, recevant un accueil très chaleureux. Une trentaine d'employés écoutent, dans un silence

impressionnant, les députés expliquer les différents soutiens qu'ils s'engagent à apporter. Vendredi 6 avril, Alain Krivine retrouve les Marks & Spencer en manifestation boulevard Haussmann à Paris. Le lendemain, il prend la parole lors de la manifestation des salariés de Danone Ris-Orangis. Le 21 avril Alain Krivine est présent à une manifestation organisée à Calais en soutien aux LU, et qui rassemble 10 000 personnes malgré le caractère sectaire de son appel par le Parti Communiste.

Le jeudi 17 mai, à l'initiative des syndicats Marks & Spencer de France, relayés par Uni-Europa, la fédération des services de la Confédération européenne des syndicats (CES), 2000 manifestants défilent dans le centre de Londres. Des salariés de LU-Danone sont également du voyage, marquant par leur présence la nécessité d'une convergence des luttes

Manifestation à Calais
contre les licenciements à LU-Danone - avril 2001.



© Joël F. Volson

salariés de Michelin qui a culminé dans une grande manifestation de 60 000 personnes à Paris le 16 octobre 1999, ils ont été les seuls députés à réclamer, conjointement avec les élus de Lutte Ouvrière, la mise en oeuvre de mesures législatives pour interdire les licenciements. Ils ont également soutenu les salariés de Daewoo, TotalElfina, d'Alstom, ceux de Cellatex, de la brasserie Adelshoffen, de l'entreprise Sintel-Telefonica en Espagne, à leur tour touchés par des restructurations.

3.1. Mobilisation des députés pour les salariés de Marks & Spencer et Danone

Le 29 mars 2001, les 85 employés de Marks & Spencer de Strasbourg sont informés de la fermeture de leur magasin, dans le cadre d'un plan d'ensemble qui prévoit la fermeture de 38 usines et

Question à la commission et au Conseil

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2004 - Question n° 9 de Roseline Vachetta

Objet : licenciements boursiers à STMicroElectronics

« Le groupe ST Microelectronics dont le capital est détenu à 34% par l'Italie et la France a réalisé au premier semestre 2003 un chiffre d'affaire d'environ 3,8 milliards d'euros et un bénéfice net de 187 millions d'euros. Le groupe ST Microélectronique aurait reçu en 2003 542,6 millions d'euros de subventions publiques de la France et de l'Italie et 90 millions d'euros de l'Union européenne. Malgré les bons résultats économiques et un soutien financier public, la direction du groupe a décidé depuis l'été 2003 de délocaliser certaines activités de la production vers Singapour, de fermer le site de Rennes en France (600 emplois) et de restructurer ces activités en fermant le site de production de Castelletto en Italie au profit de celui d'Agrate, en supprimant 321 postes à Agrate et 115 à Castelletto.

Dans ce cas précis, quels contrôles et quelles sanctions la Commission compte-t-elle mettre en œuvre envers un groupe qui, recevant des aides publiques européennes et réalisant des bénéfices substantiels, sacrifie des centaines d'emplois et un savoir-faire industriel ? »

En réponse, le Conseil affirme qu'il « partage les préoccupations de l'Honorable Parlementaire quant aux effets sociaux de délocalisations opérées par des groupes industriels qui ont par ailleurs bénéficié d'importantes subventions publiques au niveau national », mais que le contrôle des aides publiques est du ressort de la Commission. Toutefois, « compte tenu de l'importance de cette question, il est prévu que la Commission soumette dans les prochains mois une communication sur la dimension sociale de la politique extérieure qui abordera les problèmes posés par la mondialisation. »

Quant à la Commission, elle indique que suite à une demande d'information qu'elle a transmis aux Etats concernés, « les autorités françaises ont donné à la Commission toutes les assurances que les activités effectuées sur le site de Rousset ne reprendront en aucun cas celles de Rennes s'agissant de deux unités de technologies différentes. En outre, dans sa décision du 10 décembre 2003 autorisant l'aide, la Commission impose aux autorités françaises de fournir un rapport annuel permettant de s'assurer de la création effective des emplois prévus et subordonne à l'accord de la Commission le paiement de la dernière tranche de l'aide. Ces obligations ont été également imposées aux autorités italiennes dans sa décision du 9 avril 2002 concernant une aide à ST Microelectronics en Italie. »

contre les licenciements boursiers à l'échelle de l'Europe. Les parlementaires européens Sylviane Ainardi (PCF), Arlette Laguiller (LO), Roseline Vachetta (LCR) et Alain Krivine (LCR) ont également tenu à faire le déplacement. Et le 9 juin 2001, une manifestation nationale à Paris compte 40 000 participants. Malgré l'ampleur de ces mobilisations, la gauche au pouvoir en France (et majoritaire en Europe) maintient sa posture d'impuissance face au patronat, et les salariés ne parviennent pas à obtenir l'annulation des licenciements. Pendant toute la suite de la législature, Alain Krivine et Roseline Vachetta continuent de manifester leur appui aux salariés en lutte pour défendre leur emploi, et de revendiquer des mesures législatives contre les licenciements boursiers.

3.2. Les licenciements boursiers - le cas de ST-Microelectronics

En 2003 ST-Microelectronics, groupe de haute technologie - et de hauts rendements financiers - décide une restructuration avec suppression de centaines d'emplois en France et en Italie, et la fermeture de l'usine de Rennes. Roseline Vachetta s'implique totalement pour soutenir les salariés en lutte contre ces licenciements, se rendant plusieurs fois sur les sites de Crolles (Isère) et Rennes, organisant une audition parlementaire de représentants syndicaux de ST-Microelectronics à Bruxelles et interpellant la Commission et le Conseil sur le scandale des entreprises qui licencient alors qu'elles font du profit, et après qu'elles aient empoché des subventions publiques. Car même si hélas les licenciements continuent, nous pouvons

constater que notre bataille pour mettre en cause ces pratiques du patronat et la complicité des pouvoirs publics trouve un écho grandissant dans la société.

3.3. L'Union européenne contre nos retraites

En mars 2002, lors du sommet de Barcelone, les chefs d'Etat réunis en Conseil européen décidaient à l'unanimité qu'"il faudrait chercher d'ici 2010 à augmenter progressivement d'environ cinq ans l'âge moyen effectif auquel cesse, dans l'Union européenne, l'activité". De plus, "le Conseil européen réaffirme qu'il est résolument engagé à mettre en oeuvre le plan d'action en faveur des services financiers et à réaliser l'intégration totale des marchés des valeurs mobilières et des capitaux à risque d'ici 2003. [Le Conseil de l'Europe] demande au Conseil et au Parlement européens d'arrêter le plus tôt possible les directives sur les fonds de pension de retraite".

La directive permettant la création de fonds de pension pour l'ensemble des entreprises dans l'Union européenne a été votée au Parlement le 13 mai 2003, jour où deux millions de Français et des dizaines de milliers d'Autrichiens défilaient contre les projets en cours. Ce même jour, le Parlement a également adopté la recommandation de la Commission européenne concernant les grandes orientations des politiques économiques. Or pour la période 2003-2005, la Commission recommande de modifier profondément le marché du travail : "Veiller à ce que les hausses de salaires nominaux restent modérées. [...] Veiller aux réglementations trop rigides, protégeant les salariés en place mais décourageant les entreprises de procéder à de nouvelles embauches rejetant beaucoup de personnes sur les marges du marché du travail. [...] Promouvoir une organisation du travail plus souple et revoir la législation du travail, notamment celle rela-

tive aux contrats de travail en tenant compte des besoins de flexibilité [...] Favoriser un allongement de la vie professionnelle, accroître la capitalisation et adapter les régimes de retraite à la flexibilisation croissante de l'emploi." Au programme donc pour les salariés : salaires bloqués, conventions collectives et statuts remis en cause, flexibilité maximale, destruction de la retraite par répartition...

3.4. Une riposte sociale et politique

Quand les grévistes du printemps 2003 en France et en Allemagne ont affirmé par leur mobilisation que la question des retraites est décisive et qu'il y a là un véritable enjeu de société, ils ont eu raison. Il s'agit bien d'une bataille acharnée entre deux mondes possibles. Celui des possédants, relayé par les institutions européennes où la majorité d'entre nous sera condamnée à travailler très tard ou, pour ceux qui survivront, à vivoter d'une aumône publique financée par les impôts des salariés ; ou celui que les députés européens Alain Krivine et Roseline Vachetta ont revendiqué à de nombreuses reprises dans et hors du Parlement : un monde de solidarité dans lequel la santé et la protection sociale - dont la retraite - seront des biens communs, et non pas des marchandises. Un monde de droits : à l'emploi, à un salaire correct, à l'égalité entre les hommes et les femmes, à une retraite décente acquise au plus tard après 37,5 ans de travail et à 60 ans.. Ce combat social est au coeur de la bataille politique que nous avons mené, contre l'écoeuvant consensus néo-libéral européen. ■



© GUE/NGL

Audition d'une délégation de salariéEs de ST Microelectronics à Bruxelles - décembre 2003.

Explication de vote de Roseline Vachetta

Retraites - rapport Fatuzzo

11 avril 2002

Sous couvert de vouloir "garantir des pensions sûres et viables", le rapport Fatuzzo s'inscrit dans la logique libérale des attaques menées contre les retraites.

Avec ce rapport, nous avons eu droit à tous les lieux communs en vigueur sur le sujet, dont le principal : le problème des retraites serait avant tout une question de démographie. Je ne pense pas qu'il y ait un "problème des retraites", il y a surtout un problème de chômage qui hante toute l'Europe. Dans une société de plein emploi, il n'y aurait pas de problèmes des retraites. C'est pourquoi je suis pour une politique d'embauches massives dans les services publics et l'interdiction des licenciements collectifs dans les entreprises qui font des profits, et contre une baisse des charges patronales.

La défense des retraites s'inscrit dans la défense des intérêts du monde du travail et reculer l'âge de départ à la retraite, comme l'a préconisé le récent sommet de Barcelone est inacceptable.

Il n'est pas question d'attaquer le système des retraites par répartition avec les fonds de pension comme cela est proposé. Nous sommes pour la même durée de cotisation pour les travailleurs d'Europe et aucun retraité ne doit avoir une pension inférieure au SMIC, par ailleurs relevé. De cela il n'est malheureusement pas question dans ce rapport pour lequel je n'ai pas voté favorablement.

05 octobre 1999

Rencontre avec une délégation de syndicalistes de Michelin et leur avocat Maître Philippe Brun - Strasbourg

16 octobre 1999

Nos députés participent à la manifestation nationale unitaire à Paris contre les licenciements à Michelin

11 novembre 1999

Rencontre avec la direction du "Collectif des marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions" - Bruxelles

28 mars 2001

Rencontre avec une délégation de travailleurs de l'entreprise Sintel (Téléfonica)

2 avril 2001

Rencontre avec les salariés de Marks & Spencer et action au Parlement contre les licenciements - Strasbourg

21 avril 2001

Nos eurodéputés participent à la manifestation à Calais contre les licenciements à LU-Danone

17 mai 2001

Nos eurodéputés participent à la manifestation à Londres contre les licenciements à Marks & Spencer

30 mai 2001

Rencontre avec une délégation de syndicalistes de l'Usine LU de Ris Orangis France - Bruxelles

9 juin 2001

Nos députés participent à la manifesta-

tion à Paris contre les licenciements à LU-Danone, M & S, etc...

28 novembre 2001

Rencontre avec une délégation de salariés de la SABENA - Bruxelles

12 juin 2002

Rencontre avec les salariés de l'entreprise Ruwel - Strasbourg

20 novembre 2002

Audition sur la crise de FIAT en présence de M. Lello Rafo, Coordinateur syndical national "FIAT " FIOM - CGIL; M. Lino Gottardello Coordinateur syndical national "FIAT " FIM- CISL; M. Gianfranco Verdini, Coordinateur syndical "FIAT " UILM-UIL-PIEMONNE - Strasbourg

13 janvier 2003

soutien de Roseline Vachetta aux salariés de ATOFINA en grève contre les suppressions de postes

20 janvier 2003

soutien de Roseline Vachetta aux salariés de SECURITAS en grève pour les salaires

8 et 9 février 2003

les eurodéputés LCR organisent une conférence des salarié-e-s public-privé, avec au centre la question de l'emploi

13 mai 2003

Audition "La crise de la sidérurgie en Europe" avec la participation de syndicalistes de Belgique, du Brésil, de l'Espagne, de la Finlande, de la France et d'Italie - Strasbourg

03 décembre 2003

Table Ronde " Licenciements boursiers en Europe" avec la participation de syndica-

listes de STMicroelectronics - Bruxelles

1^{er} février, 13 mai, 25 mai, 2 juin, 4 juin, 10 juin et 12 juin, 14 juin 2003

Nos eurodéputés participent aux manifestations contre la réforme des retraites en France

30 mars 2004

Rencontre avec une délégation de salariés de Bombardier en lutte contre les licenciements - Strasbourg

4 | Services publics

Tous les services publics de réseau ont été remis en cause par l'Union européenne. Lors du Conseil de Lisbonne de mars 2000, il a été "demandé à la Commission, au Conseil et aux États membres, eu égard à leurs compétences respectives... d'accélérer la libéralisation dans les secteurs tels que le gaz, l'électricité, les services postaux et les transports. De même, en ce qui concerne l'utilisation et la gestion de l'espace aérien, le Conseil invite la Commission à présenter ses propositions aussitôt que possible". Ces orientations se sont trouvées confirmées par les priorités du Conseil européen de Barcelone du 15 et 16 mars 2001 (libéralisations de l'énergie, du transport aérien et ferroviaire et de la poste) et par José Maria Aznar, Premier ministre espagnol, alors président en exercice de l'Union européenne qui déclarait que "Les États-Unis des années 90 doivent être notre point de référence". Les présidences européennes ultérieures n'ont fait que confirmer ces orientations ultra-libérales. L'objectif est clair : faire de chaque service une marchandise comme une autre, que le citoyen s'achète s'il le peut et qui permet le profit de quelques-uns. A chaque fois, cela passe par l'éclatement du monopole public, l'ouverture du capital, la casse des statuts des personnels, l'ouverture à la concurrence des domaines les plus rentables puis leur privatisation.

Notre travail de parlementaires LCR a été d'alerter à chaque fois les syndicats concernés sur les projets de directives en cours et de les rencontrer. Par exemple : pour la défense de la poste : 5 rencontres de syndicats, de l'association des maires, d'associations de défense des usagers ; 2 rencontres avec les syndicalistes cheminots ; un travail en étroite collaboration s'est créé avec les syndicats du transport aérien ainsi qu'avec ceux de marins et les membres des collectifs « Marée noire ». Ces rencontres nous ont permis de bien comprendre les enjeux et les conséquences des projets en cours. Nous avons participé à toutes les résistances contre le démantèlement des services : manifestations avec les cheminots, les postiers, les travailleurs portuaires, les salariés de la Sabena, ceux d'Air France...

Au Parlement nous sommes intervenus 35 fois contre la casse des services publics ; nous avons essayé de retarder l'adoption des directives notamment en exigeant des moratoires avant toute nouvelle libé-

ralisation tant que les conséquences sociales des précédentes n'auraient pas été évaluées. Au final, nous avons voté contre toutes les libéralisations, indépendamment des "compromis" obtenus. Les compromis permettent de mettre d'accord la plupart des groupes parlementaires (de la gauche à la droite) sur une version soft de la libéralisation telle que proposée par la Commission européenne. Comme nous l'avons développé dans le cahier documentaire de la délégation LCR sur les services publics, il n'y a pas "d'application graduelle et maîtrisée" des libéralisations, il n'y a que deux logiques qui s'affrontent : celle de services publics développés, coordonnés au niveau de l'Europe et celle des multinationales qui n'ont qu'une volonté : jouer nos services publics en bourse !

Pendant tout ce mandat, une seule orientation a dominé nos choix dans ce domaine : défendre l'intérêt du plus grand nombre, et notamment celui des salariés et des chômeurs, contre la voracité des trusts. Et aider aux mobilisations sans lesquelles rien ne sera possible !

Explication de vote d'Alain Krivine et Roseline Vachetta du 13 mars 2002 Services postaux - rapport Ferber

Le 14 décembre 2000, lors du vote en première lecture, nous avons été une poignée de députés à refuser la libéralisation "graduelle et maîtrisée des services postaux". Nous avons tenté de convaincre ceux qui, pourtant partisans du service public, nous expliquaient que l'essentiel avait été préservé. C'était sans compter avec la ferme volonté de la Commission et des gouvernements de libéraliser puis de privatiser tous les services publics. Il n'y pas de compromis qui tienne ni sur les délais, ni sur l'ampleur de la libéralisation.

C'est pourquoi nous avons voté pour le rejet de la position commune et nous continuerons à défendre la poste en tant que service public. C'est la seule position qui garantisse le maintien de la qualité pour les usagers et du libre accès pour tous, notamment

* Le « Cahier documentaire n° 2 », supplément à Rouge-Europe est consacré aux services publics. Il présente l'analyse par la délégation LCR au Parlement européen de l'évolution des services publics en Europe et en France, et de l'offensive actuelle pour les remettre en cause ainsi que des résistances à cette « libéralisation ». Puis il se focalise sur 6 secteurs de services publics « de réseau » (transport ferroviaire, aérien, poste, télécommunications, énergie et eau) qui sont attaqués prioritairement par l'Union européenne.

pour les populations des campagnes et des quartiers populaires. C'est la seule position qui préserve l'emploi : rien qu'en adoptant la nouvelle directive, les députés ouvrent la voie à la suppression de 450 000 emplois dans ce secteur en Europe, dont 50 000 en France. Contre le dogme libéral de marchandiser nos besoins et nos droits fondamentaux, l'heure est à la mobilisation des populations, des salariés et de leurs organisations pour imposer un service postal public coordonné à l'échelle de l'Europe et placé sous le contrôle des populations.

Intervention de Roseline Vachetta le 4 juillet 2000 Libéralisation des marchés de l'énergie

Monsieur le Président, le document sur le deuxième rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur l'état de la libéralisation des marchés de l'énergie ne prend en compte que deux éléments : la concurrence et l'approfondissement du marché unique de l'énergie. Pour justifier cette stratégie de libéralisation totale des marchés de l'électricité et du gaz, il n'hésite pas à glorifier les effets supposés de la concurrence, à savoir la diminution des coûts de production, l'augmentation des possibilités en matière d'emploi, n'hésitant pas à parler même d'impact macro-économique positif sur le marché de l'emploi. Par quel mécanisme, ou plutôt par quel mystère ? En effet, les libéralisations effectuées ou en cours n'ont jamais créé d'emplois, au contraire. Pour certains services publics, elles ont contribué à réduire le personnel. Selon les syndicats de la CES, 300.000 emplois ont déjà été supprimés et 200.000 autres sont menacés. Partout, les statuts des salariés volent en éclats.

Je conteste une autre affirmation : la diminution du prix de l'énergie. Pour qui et comment ? En fait, la baisse des tarifs ne bénéficie souvent qu'aux gros consommateurs industriels. Pour les simples usagers, le gaz et l'électricité sont devenus une marchandise qu'on peut ou qu'on ne peut pas acheter. Bientôt, l'utilisateur devra-t-il, comme en Grande-Bretagne, payer à l'avance sa consommation d'électricité ou bien en être privé lorsque sa carte de paiement sera épuisée ?

Le besoin d'énergie est un besoin de première nécessité. Son accès doit donc être un droit fondamental. Seule, à notre avis, une réelle maîtrise publique et démocratique permettrait de rationaliser la production et la consommation d'énergie tout en garantissant le respect de l'environnement et la péréquation forfaitaire. Ce serait un premier pas vers un service public européen répondant aujourd'hui aux besoins des usagers et des salariés. Mais cette préoccupation semble bien éloignée de ce rapport, et c'est pourquoi, en l'état, je ne pourrai pas le voter.

Intervention de Roseline Vachetta le 14 janvier 2003

- Chemins de fer communautaires -

Fortement attachée au service public, je considère que ce deuxième paquet ferroviaire n'est pas très bon. Les effets du premier paquet ferroviaire, contre lequel j'avais déjà voté, ne sont pas encore connus sur le plan concret, ni même le paquet toujours appliqué que, déjà, on nous propose aujourd'hui un deuxième paquet, tout aussi mauvais que le précédent.

Le rapport Jarzembowski vise une accélération de la concurrence et tente d'appliquer les normes du transport routier au transport ferroviaire, avec toutes leurs conséquences désastreuses. C'est d'ailleurs dit clairement : l'ouverture du marché du fret ferroviaire conduira à une concurrence accrue, ce qui est susceptible d'entraîner une réduction du nombre d'emplois. Voilà bien la logique de ce rapport : plus de libéralisation pour moins d'emplois. Quant au rapport sur la sécurité, il vise avant tout la libéralisation et la sécurité n'y est plus qu'un prétexte. Dans l'exposé des motifs, on constate trop souvent que l'argument de la sécurité est en l'occurrence utilisé pour protéger le marché intérieur et en exclure les nouveaux arrivants. Eh oui, marché et sécurité sont incompatibles.

Je voterai pour les deux rapports suivants, même si les moyens alloués pour instaurer l'interopérabilité sont faibles, insuffisants, et si l'Agence reste prisonnière dans le cadre dans lequel elle est conçue, à savoir la libéralisation. Un exemple de libéralisation totale dans les transports est celui de la circulation maritime, avec ses catastrophes écologiques et humaines à répétition. La libéralisation dans les secteurs aujourd'hui réglementés entraînera des profits pour quelques-uns et, pour tous les autres, des accidents et de mauvaises conditions de travail, de bas salaires, des licenciements, une dégradation des services fournis aux usagers. Hélas, les exemples foisonnent déjà, de la faillite de la Sabena à celle d'Air Lib, sans oublier le rail britannique.

Pourtant, pour ma part, je suis résolument favorable à un service public européen de qualité élevée, à une coopération entre les réseaux, à une harmonisation des conditions de travail, des normes de sécurité, des salaires et des droits sociaux, au contrôle par les populations et les travailleurs de leurs services publics. Bref, je me situe à l'opposé de ce deuxième paquet ferroviaire.

5 | Extrême-droite

Les histoires, les programmes et les circonstances diffèrent, mais l'extrême droite est devenue une réalité continentale. La menace n'en rend que plus urgente la construction d'une autre perspective pour l'Europe. C'est dans cet objectif qu'Alain Krivine et Roseline Vachetta ont agi tout au long de leur mandat. La conversion de la social-démocratie européenne au libéralisme a entraîné le retour au pouvoir d'une droite conservatrice avec dans son sillage une extrême droite populiste, xénophobe et réactionnaire. La présence de Jean-Marie Le Pen au second tour de la présidentielle française en 2002 ne doit rien à un banal concours de circonstances,

liberté (FPÖ), recueillir près de 27 % des suffrages, ce qui lui ouvrait le chemin de la coalition "noire-bleue" au gouvernement de l'Autriche. En Belgique, le Vlaams Blok obtenait le soutien de 15 % du corps électoral flamand, avant de culminer à 33 % lors de la consultation municipale d'Anvers. Il faudrait mentionner également le FVP qui s'imposait comme la troisième force de Norvège, ou encore le Parti du Peuple qui parvenait à capter 12% de l'électorat danois.

Sans doute, ces partis procèdent-ils de traditions différentes. Ils affichent des programmes et des stratégies souvent opposées. Ils entretiennent entre eux des relations de grande hostilité. Certains se situent dans une filiation fasciste parfaitement repérable, à l'instar du Front national ou du Vlaams Blok. D'autres se revendiquent d'une tradition plus classiquement autoritaire (comme le FPÖ, qui conjugue à merveille ses origines nationales-libérales avec la revendication du passé nazi de l'Autriche). D'autres enfin paraissent surtout incarner une droite populiste, à l'instar de la Liste Pym Fortuyn. Ajoutons que, si certains s'affichent nationalistes, d'autres plaident pour l'éclatement des vieilles nations européennes (la Lega Nord et le Vlaams Blok). Il n'empêche! Pour disparates qu'elles soient, ces réalités ont en commun des références et un discours de rejet de l'autre, de la phobie de l'altération par le mélange, et elles débouchent sur une conception fondamentalement inégalitaire des rapports que les communautés humaines doivent nouer entre elles.

Il est frappant que ces partis disposent désormais d'un électorat aux caractéristiques communes, une base électorale formée d'une part des petits indépendants, commerçants et artisans, mais concurrençant aussi directement, lorsqu'ils ne les devançant pas, les formations de la gauche traditionnelle chez les ouvriers, les employés ou les chômeurs. Voilà qui devrait suffire à prendre la menace au sérieux. Loin de représenter un rempart, les traités de Maastricht et d'Amsterdam représentent le pire adversaire de l'idée européenne. Ils ne visent qu'à consacrer le règne sans partage du grand capitalisme financier, mais se traduisent partout par de profondes fractures sociales, des tendances lourdes à la désagrégation des Etats et à la dislocation des



Manifestation anti-Le Pen
entre les deux tours de l'élection présidentielle - Paris, mai 2002.

ni à un phénomène exceptionnel en Europe. Depuis quelques années, les formations d'extrême droite ne cessent de progresser électoralement dans une majorité de pays de l'Union européenne. Alain Krivine et Roseline Vachetta ont constaté et combattu ce phénomène.

5.1. Les partis d'extrême droite en Europe

Le 15 mai 2002, la liste Pym Fortuyn arrivait en seconde position aux élections générales des Pays-Bas, raflant 26 des 150 sièges de la seconde chambre. L'année précédente, les régionaux populistes de la Ligue du Nord et les "post-fascistes" de l'Alliance nationale s'alliaient au parti de Berlusconi pour diriger l'Italie. Les législatives d'octobre 1999 voyaient la formation de Jörg Haider, le Parti de la

Explication de vote d'Alain Krivine

Situation en Autriche - 3 février 2000

L'ascension de Jörg Haider, par la mise en place d'un gouvernement du FPÖ et de la droite conservatrice, marque la terrible résurrection en Europe d'un monstre enfanté par le libéralisme. Le succès du FPÖ doit autant aux certificats de respectabilité décernés par la droite et la social-démocratie autrichiennes qu'à la politique de ces derniers, dont les désastres sociaux ont fait le lit du populisme d'extrême-droite.

La résolution annonce d'éventuelles mesures diplomatiques pour isoler politiquement le nouveau gouvernement sans souffler mot des causes profondes de la remontée du fascisme. Celle-ci s'explique par le désarroi de populations victimes de l'argent roi et par le choix des classes dirigeantes de promouvoir un régime fort afin de conduire toujours plus loin les politiques d'austérité et de déréglementation. Pour contrer le discours xénophobe d'un apprenti dictateur nostalgique du IIIe Reich, toute occasion est bonne à saisir pour exprimer notre solidarité avec les antifascistes autrichiens. C'est pourquoi nous votons cette résolution malgré ses références hypocrites à un "modèle démocratique européen" qui ressemble davantage à une forteresse qui traque, expulse et emprisonne les sans-papiers, quand elle ne fiche pas des adolescents.

systèmes institutionnels, des régressions identitaires et des replis chauvins.

De ce fait, la tentation de l'autoritarisme se révèle de plus en plus prégnante au sein des classes dirigeantes. Cela pourrait offrir aux divers courants de l'extrême droite européenne des possibilités nouvelles de s'intégrer à des coalitions susceptibles de les mener au pouvoir, ainsi que le dessinent les exemples de l'Autriche et de l'Italie... Autant dire que les objectifs d'un changement de gauche et d'un changement d'Europe doivent se trouver étroitement associés si l'on veut reconstruire un projet d'émancipation sur le continent. Le seul qui puisse faire pièce au danger, en reconstruisant un rapport de forces favorable au monde du travail.

Au Parlement européen, dès le début la délégation LCR a été vigilante face à ces courants politiques, qu'ils soient ou pas présents dans l'hémicycle. Alain Krivine et Roseline Vachetta ont combattu pied à pied les passerelles entre la droite parlementaire et l'extrême droite que ce soit en Autriche, en Italie et au Danemark. Mais ils ont surtout rejeté l'irruption des thématiques de l'extrême droite, principalement l'immigration et la sécurité, dans les politiques européennes. Ils ont été parmi les animateurs de mouvement de résistance et de prise de conscience à l'échelle européenne, où, au début de l'année 2000, l'impensable est arrivé en Autriche.

5.2. Avec les antifascistes autrichiens

Après le séisme électoral, Roseline Vachetta est allée soutenir les antifascistes autrichiens à Vienne. Du 4 au 6 avril 2000, avec la GUE/NGL, l'euro-députée de la LCR s'est rendue dans la capitale autrichienne pour participer à des journées d'études sur le thème "Coopération dans l'action contre l'extrême droite en Europe" après l'arrivée au pouvoir de Jörg Haider. Elle a également participé à l'imposante manifestation contre l'extrême droite,

contre la banalisation de sa présence et de ses discours. Des liens durables ont été tissés entre les progressistes autrichiens et la délégation LCR. La mobilisation fut prolongée le mercredi 12 avril 2000, lors de la visite officielle du président autrichien Thomas Klestil au Parlement européen à Strasbourg. Le même jour, le leader d'extrême droite Jörg Haider participait en tant que gouverneur de Carinthie au Comité européen des régions à Bruxelles. Ce n'était pas un simple hasard de calendrier.

Ces visites protocolaires en Europe de représentants de la coalition noire-bleue n'avaient qu'un but : faire accepter aux opinions publiques européennes l'inacceptable et légitimer la situation politique en Autriche. Dans ce contexte, il devenait impossible d'assister, comme si de rien n'était, à l'allocution présidentielle, d'autant plus que le président Klestil a accepté la constitution du gouvernement FPÖ-ÖVP. Plus de 80 eurodéputés dont Alain Krivine et Roseline Vachetta ont donc publiquement boycotté la séance solennelle et ont signé une déclaration condamnant "la banalisation de l'extrême droite dans un gouvernement d'un pays de l'Union européenne" et "exprimant leur solidarité totale avec les progressistes et les antifascistes autrichiens, qui représente l'autre Autriche". Et pour marquer leur réprobation, avant de quitter l'hémicycle, nombre d'entre eux ont brandi, malgré les interventions des huissiers de séance, une affichette "Haider, Nein". Reste à déplorer que cette initiative n'ait pas été suivie par l'ensemble des députés de gauche, et que des députés comme Daniel Cohn-Bendit soient restés en séance. ■

Elue féministe, Roseline Vachetta s'est inscrite au début de la législature dans la Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances, et a pu constater qu'il s'agissait d'une des seules du Parlement européen où le rapport des forces était globalement favorable aux idées progressistes. Cette commission a porté pendant toute la législature des rapports et des amendements très positifs, que nous avons voté pour la plupart. Pourtant ses positions ont été contestées constamment par les lobbies réactionnaires. Ainsi le vote sur le rapport Van Lancker, dont le but était la promotion de l'information et de l'accès aux services de contraception et d'avortement ainsi que le soutien aux femmes victimes d'agressions sexuelles, a été marqué par des manifestations, menaces, envois massifs de mails...

Nos députés européens ont défendu le droit à l'avortement comme liberté fondamentale pour toutes les femmes, parce que sans droit de choisir, tous les autres droits concernant la place des femmes dans la société ne peuvent s'exercer. En Irlande, au Portugal et en Pologne les femmes sont privées de possibilité légale d'avorter. Les femmes de ces pays qui avortent, pour le plus grand nombre, le font dans des conditions

mettant en péril leur santé. Nous avons défendu qu'une Europe progressiste devait être un point d'appui pour faire avancer les lois sur l'avortement et la contraception, gratuits ou remboursés pour être accessibles à toutes, dans tous les pays. Mais pour cela, il faut que les systèmes de santé rendent disponibles les structures et les personnels qualifiés sur l'ensemble des territoires.

Roseline Vachetta et Alain Krivine se sont donc élevés à de nombreuses reprises contre le dogme de la réduction des dépenses publiques, où la santé et les droits sont entamés par les politiques libérales. De même ils ont souligné la contradiction entre les proclamations par les institutions de l'Union européenne de l'importance de l'égalité hommes/femmes, et les orientations concrètes d'encouragement à la flexibilité et de réduction des législations du travail. C'est dans ce sens que les eurodéputés de la LCR ont participé aux nombreuses mobilisations pour la défense des droits des femmes, à commencer par les Marches mondiales des femmes de l'année 2000. ■

Intervention de Roseline Vachetta

Égalité des chances entre hommes et femmes - 5 octobre 2000

Monsieur le Président, ce rapport, dans ses considérants, met en avant certains aspects des inégalités entre les hommes et les femmes. Les femmes sont contraintes au travail temporaire, exposées plus fortement aux emplois précaires et au chômage, payées en moyenne 30 % de moins que les hommes. Malheureusement, les propositions qui suivent ne sont pas à la hauteur de ces considérations. D'abord, parce qu'elles concernent en majorité la création d'observatoires, de statistiques, d'études. Or, l'inégalité entre les hommes et les femmes, ce n'est pas franchement un phénomène nouveau que nous découvririons et qu'il conviendrait d'étudier. Du point de vue professionnel, on ne peut pas vouloir l'égalité et continuer de développer la précarité, la flexibilité et le temps partiel. Temps partiel auquel les femmes sont contraintes, puisque 70 % d'entre elles voudraient travailler à plein temps.

On assiste aujourd'hui à une paupérisation des femmes salariées partout en Europe, en France aussi, où 15 % d'entre elles vivent quand même avec moins de 3.650 FF par mois. Pire, la soi-disant égalité se retourne parfois contre les femmes, comme c'est le cas aujourd'hui en France, où la transposition d'une directive va rendre légal le travail de nuit des femmes. Drôle de conception de l'égalité. On aurait pu faire d'autres choix et au contraire supprimer le travail de nuit des hommes quand il n'est pas nécessaire à la satisfaction des besoins sociaux.

En conclusion, de bonnes paroles et rien de concret. Cela ne suffira pas. C'est ce que nous affirmerons à Bruxelles le 14 octobre avec la marche mondiale des femmes qui luttent contre les violences et pour un vrai emploi pour toutes. Voilà des conditions incontournables pour une réelle égalité.

Comme l'ont démontré les catastrophes de AZF en octobre 2001 à Toulouse (France) ou encore les naufrages de l'Erika et du Prestige, les catastrophes industrielles peuvent sinistrer brutalement et durablement des régions et des populations entières. Si on ajoute les risques potentiels du nucléaire ou des gaz à effet de serre, ce sont des millions de personnes qui vivent en permanence sous la menace de risques industriels majeurs. Au nom du profit maximum et immédiat de quelques multinationales, les pouvoirs publics sont prêts à sacrifier l'avenir. Au cours de 5 années, Alain Krivine et Roseline Vachetta ont combattu la "fatalité" en proposant des alternatives respectueuses des populations, de l'emploi, de l'environnement et des générations futures.

7.1. Le danger du nucléaire

Le nucléaire civil représente actuellement 35% de l'énergie dans l'Union européenne mais plus de 80% en France. Au cours de leur mandat, les euro-députés de la LCR, Alain Krivine et Roseline Vachetta se sont inscrits dans la campagne d'une sortie du nucléaire en Europe. Ainsi ils ont pris position au Parlement européen contre le réacteur nucléaire européen EPR et la privatisation de EDF/GDF tout en promouvant les un plan de sortie du nucléaire, d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, Roseline Vachetta dans son rapport sur la sécurité nucléaire a exigé que des mesures soient prises pour renforcer la sûreté nucléaire dans la perspective de l'élargissement. Elle a insisté notamment sur la nécessité de maintenir un haut niveau de sûreté des installations nucléaires, de mieux informer les populations et de renforcer la protection des salariés. Elle s'est opposée au transfert de déchets nucléaires à destination d'un autre Etat membre ou d'un pays tiers dans l'hémicycle comme le long des voies ferrées avec les collectifs "antinucléaire".

Intervention d'Alain Krivine - 1^{er} octobre 2001 Accident survenu à l'usine AZF à Toulouse

Monsieur le Président, déjà coupable de crime contre l'environnement avec le naufrage du pétrolier Erika, le groupe TotalFinaElf récidive, de manière tragique, avec l'explosion de l'usine AZF de Toulouse : 29 morts, plus de 2500 blessés, toute une population meurtrie.

Comme mes collègues, je m'associe pleinement à la douleur des Toulousains et Toulousaines, et plus particulièrement à celle des familles des victimes. Mais il est de notre devoir que tout soit fait pour définir les responsabilités. D'abord, celles de TotalFinaElf, qui aurait laissé se transformer les engrais stockés en bombe chimique à force d'économies sur les coûts de production, le contrôle, la sécurité. C'est à TotalFinaElf de payer, d'indemniser les victimes, et de garantir la totalité des salaires à ses employés au moment où TotalFina a le culot d'annoncer une aide à la population qui se monte à la totalité d'un seul salaire, le salaire de son PDG sur un an. Ensuite, la responsabilité des pouvoirs publics, la municipalité qui, au nom de la taxe professionnelle, a maintenu un pôle chimique au milieu des quartiers populaires. Le gouvernement lui-même, qui a attendu 1999 pour que soit appliquée la directive Seveso II, votée en 1996, une directive manifestement insuffisante. La législation doit être renforcée, et sa mise en œuvre vérifiée par des contrôleurs indépendants dans le cadre d'un service public.

La sécurité des personnes et de l'environnement est une affaire trop sérieuse pour être laissée aux actionnaires et aux spéculateurs. C'est aux populations, aux salariés, aux syndicats, aux associations de déterminer, via un débat public et démocratique, quelles sont les productions socialement utiles ou jugées trop dangereuses. Un tel choix ne peut être laissé à la discrétion de ceux qui se sont révélés incapables d'assurer la protection des personnes. Il relève d'une gestion publique, sous le contrôle de la population et des salariés. Ne laissons plus la loi du profit polluer et assassiner. Oui, plus jamais cela !

7.2. Les changements climatiques

Inondations et canicule ici, sécheresse et recul de la saison des pluies ailleurs. Le cycle de l'eau est profondément modifié par le réchauffement de la planète et le sera de plus en plus. Le coût se calcule d'abord en vies humaines, et les pays du Sud, les plus vulnérables, paieront le plus lourd tribut. Les compagnies d'assurance évaluent à plusieurs centaines de milliards de dollars les coûts à venir, sans compter les investissements nécessaires à l'adaptation de nos économies pour se prémunir contre ces risques. Les pouvoirs publics devront payer la facture.

Pour éviter le pire, il est plus que temps de "fermer les robinets" des émissions de gaz à effet de serre.

avril 2000

Roseline Vachetta est rapporteur sur le poids du passé nucléaire provenant des activités exécutées par le CCR dans le cadre du Traité Euratom, le démantèlement des installations nucléaires obsolètes et la gestion des déchets

août 2000

campagne contre la centrale de "Tchernobyl" (Gironde) à l'initiative du réseau "Sortir du nucléaire"

mars 2001

campagne de blocage des trains de

transport de déchets radioactifs appelés "castors" entre la Hague (France) et Gorleben (Allemagne)

6 février 02

blocage d'un convoi de "castors" par le collectif "Stop transport nucléaire" avec la participation des eurodéputés Alain Lipietz, Alima Boumediene et Alain Krivine à un passage à niveau dans la banlieue de Strasbourg

20 octobre 2002

manifestation européenne à Strasbourg pour la sortie du nucléaire, les

énergies renouvelables et le réacteur nucléaire européen (EPR)

17 avril 2004

manifestation à Paris contre le réacteur nucléaire européen (EPR) avec la participation de Roseline Vachetta.

26 avril 2004

Tour de France du Réseau "sortir du nucléaire"

C'est ce principe que Alain Krivine et Roseline Vachetta ont défendu tout au long de leur mandat. Car cela va faire bientôt dix ans que les gouvernements du monde entier, sous l'égide des Nations unies, sont supposés conjuguer leurs efforts dans ce domaine. La négociation est aujourd'hui au point mort, bloquée notamment par les Etats-Unis, depuis l'arrivée de l'administration Bush. La Russie ne cesse de souffler le chaud et le froid concernant sa propre ratification du protocole de Kyoto de 1997. L'Europe est parvenue à ralentir ses émissions de gaz carbonique, mais la tendance à l'augmentation des émissions reprend et l'Europe ne respectera pas ses engagements sans acquérir des crédits carbone par des investissements à l'Est ou dans les pays du Sud. Ratification du protocole de Kyoto ou non, les engagements des pays européens sont maintenant formellement inscrits dans la loi communautaire et différentes directives ont été prises dans ce cadre. La Commission européenne ira-t-elle jusqu'à menacer les pays membres de pénalités en cas de non-respect ?

Explication de vote d'Alain Krivine et Roseline Vachetta Protocole de Kyoto - 21 octobre 2003

Cette nouvelle discussion sur les mécanismes de surveillance des émissions de gaz à effet de serre dans la Communauté et la mise en œuvre du protocole de Kyoto (rapport Sacconi) risque de n'être qu'une nouvelle série de vœux pieux, si l'on n'adopte pas une attitude offensive et contraignante sur cette question.

Nous avons voté pour les amendements visant à rendre le mécanisme plus coercitif et rigoureux. Car la situation climatique, comme la récente canicule l'a tragiquement démontré, nécessite plus que des demi-mesures. Mais au delà du simple aspect réglementaire, nous avons le devoir de réfléchir à des modèles alternatifs de développement et de production. Nous ne pouvons laisser le marché imposer ses

lois et ses critères productivistes. Il nous faut, au contraire, faire de ces questions un véritable choix de société maîtrisé par tous et donc réfléchir à une autre politique des transports en Europe et marginaliser les transports par route, gros producteurs de gaz à effet de serre. Il faut, au travers de politiques publiques continentales, développer les transports collectifs, par voie ferrée, maritime et fluviale. Il faut imposer un mieux-disant écologique aussi bien dans le processus de production que dans les modes de consommation. Il faut enfin d'autres choix énergétiques, à commencer par la sortie du nucléaire, les économies d'énergies et la recherche de solutions énergétiques non polluantes et renouvelables.



Explication de vote d'Alain Krivine et Roseline Vachetta Canicule - 4 septembre 2003

Nous n'avons pas voté en faveur de cette résolution commune sur la canicule pour la simple et bonne raison qu'elle ne prend pas la mesure de la catastrophe sociale, sanitaire et écologique. La canicule n'est pas une fatalité et ses conséquences macabres n'étaient pas inéluctables. Cet accident climatique est d'abord la conséquence de l'effet de serre dû au réchauffement

de la planète généré par l'activité humaine. Pourtant, d'autres choix sont possibles, notamment obliger les puissances industrielles à respecter le protocole de Kyoto. Les choix libéraux en termes de politique énergétique et de transport sont néfastes et criminels. À quand une résolution pour les énergies renouvelables afin de sortir des énergies fossiles et du nucléaire ? À quand une résolution pour la priorité au rail et au ferroutage, et surtout pour d'autres choix de développement et d'aménagement du territoire. Enfin, à force de réduire les déficits publics et de démanteler les services publics pour respecter le dogme du pacte de stabilité, on ferme des services sociaux et hospitaliers. À force de jeter les personnes âgées dans la précarité et la pauvreté en révisant les systèmes d'allocation et de retraite, on les rend encore plus vulnérables et on détruit les systèmes de solidarité. Cette politique a tué plus de 14 000 personnes en Europe. Il est urgent de faire d'autres choix de société.

7.3. La sécurité maritime

Alors que 70% des importations de pétrole de l'Union transitent au large des côtes de la Bretagne et de la Manche, peu ou pas de législation encadre le transport maritime. La première prise de conscience date de la catastrophe de l'Amoco-Cadiz en 1978. Le Conseil européen avait enfin demandé à la Commission de faire des propositions sur le contrôle et la réduction de la pollution causée par le déversement d'hydrocarbures. Un programme ambitieux avait alors été présenté, qui s'est traduit en définitive par l'adoption de simples déclarations ou résolutions encourageant les Etats membres à ratifier les conventions de l'OMI et de l'OIT. Mais une fois passées les marées noires, les Etats membres ont eu tendance à éviter les mesures contraignantes.

Le 12 décembre 1999, au large des côtes bretonnes, le naufrage de l'Erika, pétrolier à coque unique de 25 ans d'âge, battant pavillon maltais et affrété par TotalFina a rappelé à leur devoir les Etats membres et l'Union européenne. Dès le 21 mars 2000, un premier paquet Erika 1 modifiant la législation existante et visant à renforcer la prévention des accidents était mis en chantier. Mais de l'aveu même de la Commission, "même après l'adoption du premier paquet de mesures, des navires sous normes pourront échapper aux contrôles au sein de l'Union européenne". Un second paquet Erika 2 a alors été décidé en avril 2001 proposant des nouvelles mesures législatives concernant le contrôle du trafic, le fonds européen d'indemnisation et la création d'une agence européenne. Désignée rapporteur pour avis sur les paquets Erika 1 et 2, Roseline Vachet-

ta, l'eurodéputée de la LCR a mis l'accent sur les normes sociales, la responsabilisation des acteurs et la transparence mais a vu ses amendements rejetés par la plénière.

Comme un écho au naufrage de l'Erika, le 13 novembre 2002, sombrait au large de la Galice, le Prestige, un navire-poubelle de 26 ans d'âge, dont la dernière inspection remontait à 1999. Ce pétrolier appartenait à une compagnie libérienne, battait pavillon des Bahamas, était exploité par une compagnie grecque et était affrété par la filiale suisse (Crown) d'un conglomerat russe (Alfa group) ayant obtenu un certificat d'aptitude à la navigation du Bureau américain de la navigation... Le traumatisme a été encore plus grand que pour l'Erika et a montré les limites de la nouvelle législation. Le système de complaisance perdue dans le transport maritime et nécessite des mesures plus radicales et plus rapides.

A l'initiative de la GUE/NGL, deux auditions sur la sécurité maritime furent organisées, l'une le 29 novembre 2000, l'autre le 15 janvier 2003. Ces initiatives permirent en collaboration avec des syndicats de marins, des professionnels de la mer, des élus des régions littorales et des collectifs citoyens anti-marée noire de faire un état de lieux et d'élaborer une plate-forme de propositions pour en finir avec l'insécurité maritime.

Pour en finir avec l'insécurité maritime, l'UE doit d'abord appliquer ses propres résolutions à ces Etats membres. Selon la Commission, 4000 navires seraient dangereux; il faut d'urgence un plan de destruction et de relance de la construction navale européenne. Les pavillons de complaisance doivent être bannis des eaux communautaires, mais il faut aussi que l'UE cesse d'autoriser le recours pour ses membres à des pavillons "bis" de complaisance comme celui des Terres Australes et Antartiques Françaises, comme l'a réclamé Roseline Vachetta dans une lettre adressée à Jean-Claude Gayssot, Ministre de l'équipement, des transports et du logement en juillet 2001. Avec l'adhésion de Malte et de Chypre, l'UE devient la première puissance maritime mondiale; elle a, à ce titre, de nouvelles responsabilités et la capacité de changer les règles internationales. Elle doit être capable d'imposer un nouveau droit international maritime imposant aux armateurs, aux affréteurs et aux compagnies pétrolières la logique de la sécurité et des normes sociales élevées pour les salariés du transport maritime. Pour faire appliquer la loi les eurodéputés de la LCR ont réclamé des moyens humains (inspecteurs, contrôleurs, garde-côtes), matériels et financiers.

Intervention de Roseline Vachetta - 2 mars 2000 Naufrage de l'Erika

Monsieur le Président, reparler aujourd'hui, deux mois et demi après la catastrophe de l'Erika, de cette catastrophe, est nécessaire puisque ses conséquences dramatiques sont loin d'être terminées. Il nous faut aujourd'hui à la fois continuer à maintenir la pression, en lien avec les populations organisées, pour que Total paye la totalité de tout ce qui a été détruit en raison de sa recherche effrénée du profit, et à la fois s'engager résolument pour qu'enfin ce genre de catastrophe ne se reproduise plus.

Même si la proposition de résolution commune est intéressante, elle n'aborde pas le problème des pavillons de complaisance, problème qu'il est urgent, à la fois de dénoncer et de résoudre, si l'on veut s'inscrire dans une logique de prévention des catastrophes maritimes.

En effet, il ne s'agit pas tant, comme c'est inscrit dans la résolution, d'améliorer les contrôles de sécurité de ces pavillons de complaisance, mais bien de travailler aujourd'hui à la suppression de ces derniers. C'est la seule solution pour que les marins vivent et travaillent dans des conditions satisfaisantes, qu'ils bénéficient d'une législation et d'une protection sociale efficace et que les activités de pêche et l'environnement soient respectés.

Après chaque catastrophe maritime, une résolution du Parlement a été votée. Elle propose généralement des mesures techniques positives, dont certaines sont reprises dans des directives. Si elles étaient appliquées, elles s'opposeraient de fait à la logique du moindre coût, portée par les pavillons de complaisance.

7.4. La campagne "contre la réouverture du tunnel du Mont Blanc"

Le dramatique incendie du tunnel du Mont-Blanc, le 24 mars 1999, avait montré tant les risques inhérents au tout-routier que les défaillances de la sécurité de l'ouvrage. Les eurodéputés de la LCR et plus particulièrement Roseline Vachetta ont apporté leur total soutien à la lutte de la population, des associations et des élus locaux visant à empêcher le retour des camions.

Mais en mars 2002, l'annonce de la réouverture du tunnel du Mont-Blanc au trafic des camions en « sens unique alterné » n'a pu que provoquer la colère. Le ministre communiste des transports de l'époque, Jean-Claude Gayssot, avec l'accord tacite de son collègue de l'environnement, avait - semble-t-il - rapidement oublié que c'est un seul camion en surchauffe qui s'est enflammé en faisant 39 victimes. Pour les eurodéputés LCR, la seule alternative au tout-routier où seul compte le profit, c'est la priorité au rail, à la réorganisation du transport de marchandises, à l'interdiction de l'accès des camions au tunnel du Mont-Blanc comme de la traversée des massifs montagneux. ■



Audition pour la sécurité maritime en Europe à Bruxelles - janvier 2003.

18 janvier 2000

Conférence-débat : "Après le naufrage du pétrolier Erika : quelles solutions sur le plan communautaire pour lutter contre les pavillons de complaisance et améliorer la sécurité maritime?" avec la participation de Mme Javette Le Besque, responsable du "Collectif marée noire" du Morbihan - Strasbourg

septembre 2000

Roseline Vachetta est rapporteur sur le "paquet Erika 1". Ce paquet législatif à pour sujet: 1) les règles et les normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires et les activités pertinentes des administrations maritimes; 2) l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans les eaux relevant de la juridiction des États membres des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention des pollutions et aux conditions de vie à bord des navires (contrôle par l'État du port); 3) l'introduction accélérée

des prescriptions en matière de double coque ou de normes de conception équivalentes pour les pétroliers à simple coque - septembre 2000

mars 2001

Roseline Vachetta est rapporteur sur le "paquet Erika 2". Ce paquet législatif à pour sujet: 1) la mise en place d'un système communautaire de suivi, de contrôle et d'information sur le trafic maritime; 2) la création d'une Agence européenne pour la sécurité maritime; 3) la mise en place d'un fonds d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution des hydrocarbures dans les eaux européennes.

24 octobre 2001

Table ronde sur le Tunnel du Mont-Blanc "Un nouvel avenir pour le trafic de marchandises en Europe" - Strasbourg

02 juillet 2002

Conférence - Débat "Pour une politique différente des transports trans-alpins : le cas de la vallée de Suse et

du TGV Lyon-Turin, en présence d'une délégation de 50 maires et autres représentants institutionnels des villes de la "Comunità Montana dellla Val di Susa" - Strasbourg

22 novembre 2002

Meeting "marée noire" à Saint-Nazaire (France) avec Roseline Vachetta

15 janvier 2003

Audition "pour la sécurité maritime en Europe" avec des représentants des collectifs et des coordinations anti-marée noire de Bretagne, Galice et Portugal - Strasbourg

3 mars 2003

Manifestation à Chamonix contre la réouverture du tunnel du Mont blanc avec la participation de Roseline Vachetta

15 et 16 avril 2003

délégation parlementaire dont Roseline Vachetta de la commission "transport" sur la sécurité maritime à Brest (France)

La Politique Agricole Commune ou PAC est la première politique commune de l'Europe.

qui achète son soja sait que son cours est défini chaque jour par les raiders de Chicago ; pareil pour les céréales et le reste. Or ce prix n'a de rapport ni avec le travail humain, ni avec les investissements. Aucun pays au monde ne peut produire dans ces conditions, c'est pour cela que la question des subventions est centrale. Alors qu'en France par exemple, un paysan sur deux vit avec moins que le Smic, toute baisse du soutien a des effets catastrophiques. La moitié de la population active agricole est en ligne de mire soit deux cent mille agriculteurs, et dans un pays comme la Pologne le problème est encore beaucoup plus aigu.

Intervention de Roseline Vachetta, le 16 mai 2000 **Encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) - ESB**

Monsieur le Président, dans son rapport, Mme Roth-Behrendt s'attache à renforcer les mesures de protection des consommateurs mais aussi le champ d'intervention du Parlement, en veillant à ce que toutes les questions essentielles à la prévention des EST figurent dans le dispositif du règlement et pas seulement dans des annexes qui échappent à la procédure de codécision.

Ce double souci s'avère aujourd'hui particulièrement justifié, comme en témoigne l'expérience française. Vu l'ensemble des mesures déjà prises, en effet, comme l'interdiction des farines animales pour les bovins, la maladie de la vache folle aurait dû commencer à décliner en France. Or, il n'en est rien. Le nombre de cas augmente. C'est bien la tendance qui pose un problème ici, plus encore que l'importance de l'épidémie sur le plan quantitatif. En effet, à l'heure actuelle, on ne sait tout simplement pas l'expliquer, d'où l'ouverture d'un débat sur l'existence possible de voies de transmission de la maladie que nous ignorerions encore. C'est dire les incertitudes médicales et scientifiques qui règnent toujours.

Dans ces conditions, le principe de précaution doit jouer au maximum. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour déterminer le statut de l'ESB dans les divers pays dont, notamment, la mise au point et l'utilisation méthodique de tests de dépistage rapide. L'évolution de l'ESB en France ne soulève pas que des questions spécifiquement médicales au sens étroit du terme. Ce n'est d'ailleurs pas nouveau. Dès l'origine, l'apparition de cette maladie et sa transmission aux êtres humains, puis sa diffusion à l'échelle internationale, n'ont pu s'expliquer indépendamment de données socio-économiques clés : dynamique contemporaine de l'agro-industrie, subordination des producteurs et des consommateurs à la logique dominante du profit capitaliste.

Aujourd'hui encore, le mode d'organisation de l'agro-industrie et sa pénétration par des réseaux mafieux internationaux ne rendent-ils pas plus difficile le combat pour l'éradication de l'ESB et des EST. Aucune politique de santé publique ne saurait ignorer ces facteurs-là. Ils ne sont pourtant que rarement et très partiellement abordés par les institutions européennes, y compris notre Parlement. Au fond, l'ESB fait partie de ces questions médicales qui attestent, en termes concrets, terriblement humains, l'acuité des choix de société et c'est pour cela aussi que la prévention des EST est une affaire politique où la responsabilité du Parlement est vraiment engagée.

Elle gère 45 milliards d'euros, soit plus de 40 % du budget des Quinze. Cette somme est colossale et les gros contributeurs ne souhaitent pas payer plus qu'aujourd'hui. La Commission répond donc à la demande du Conseil de diminuer les dépenses agricoles alors que dix nouveaux pays sont en voie d'intégration. La tentative de restructuration accélérée de la PAC a bien du mal à cacher son véritable dessein : produire au prix mondial. Chaque producteur laitier

La PAC étant complètement sous la responsabilité du Conseil et de la Commission, le Parlement européen ne donne que des avis consultatifs sur ce sujet. La délégation LCR a rapidement pu vérifier la justesse de ce que nous écrivions en 1999, à savoir que " ce secteur est à la pointe du capitalisme contemporain, l'agriculture est aujourd'hui le théâtre de conflits sociaux qui nous concernent toutes et tous." Nous avons pris position pour une autre réforme de la PAC, contre le productivisme, pour organiser le partage de l'outil de production par l'écrêtement des plus grosses fermes ; pour un projet qui repose sur une population active au moins aussi nombreuse qu'aujourd'hui, installée sur l'ensemble du territoire, et encouragée à produire réellement en quantité et en qualité.

La législation 1999-2004 a connu plusieurs crises sanitaires majeures : des poulets à la dioxine, en passant par la vache folle ou la pollution des eaux à la nitrite... pour ne citer que les plus connues. Toutes les fois que le Parlement a été sollicité pour donner son avis, les eurodéputés de la LCR ont soutenu l'application stricte des principes de précaution et de transparence. Ils ont également voté pour un règlement européen, qui bien qu'insuffisant, permettait cependant de renforcer les mesures de prévention en pleine crise de l'ESB (crise de la vache folle).

**Intervention de Roseline Vachetta,
le 13 décembre 1999
Étiquetage de denrées alimentaires
produites à partir d'OGM**

Monsieur le Président, ce taux de 1 % d'OGM non étiquetable, présenté ici sous un angle purement technique, apparaît très élevé comparé à des engagements déjà pris par des sociétés de la grande distribution. Alors pourquoi ce taux de 1 % ? À notre avis, les firmes qui produisent et utilisent massivement des OGM cherchent à créer une situation de fait, accomplie en généralisant la présence d'OGM à l'ensemble du marché agroalimentaire. Elles rendent pratiquement impossible la constitution de filières à même d'offrir aux consommateurs des produits sans OGM. Ensuite, il est impossible de garantir que les OGM n'aient, à long terme, aucune conséquence sur la santé publique et sur l'environnement, d'autant plus que la production de masse provoque leur dispersion dans la nature. La portée sociale de la généralisation des OGM est bien connue : l'aggravation de la dépendance des producteurs et des consommateurs vis-à-vis des géants de l'agroalimentaire.

À notre avis, pour mettre en échec la politique du fait accompli, il faut assurer le maintien de filières complètes de production sans OGM. Producteurs et consommateurs doivent savoir enfin si les produits qu'ils utilisent en contiennent ou non. Des moyens de contrôle existent, ils sont efficaces si les pouvoirs publics en ont la volonté politique. Pour nous, aujourd'hui, rien ne justifie l'existence d'un seuil tolérable d'OGM en deçà duquel le risque deviendrait nul ou du moins serait acceptable.

L'autre question qui a dominé la législature est celle des OGM. Véritable enjeu de profit, les lobbies de l'agro-alimentaire à Bruxelles ont exercé une pression constante pour lever le moratoire en Europe et tout fait pour briser les résistances à l'expérimentation en plein champ. Sur cette question, Alain Krivine et Roseline Vachetta sont intervenus 5 fois au Parlement, Ils ont également tenté, avec d'autres députés, les Verts notamment, de refuser un seuil tolérable d'OGM qui autoriserait les OGM partout et instituait une situation de fait.

Nos eurodéputés ont été, avec de nombreux syndicalistes, membres d'associations et de partis, de tous les combats contre la criminalisation des paysans, militants ou sympathisants de la Confédération paysanne, entrés en résistance contre la malbouffe et l'agro-business. Ils étaient à Millau en août 2000 pour la défense de José Bové, mis en examen après le démontage d'un Mac-Do. A l'été 2003, Alain Krivine et Roseline Vachetta ont initié un appel de députés européens pour la libération de José Bové de nouveau incarcéré, et lui ont rendu visite dans sa cellule. Roseline Vachetta était également en manifestation à Grenoble le 30 janvier 2003 pour soutenir les " 10 de Valence " et le 23 avril 2004 à Vienne pour ceux de Saint-Georges d'Espéranche poursuivis par Monsanto pour des actions de fauchage, parce qu'ils refusent à la fois de produire une alimentation devenue folle et de devenir les nouveaux esclaves d'une chaîne alimentaire qui ne profite qu'aux super-actionnaires de cette méga-firme. ■



© Joël F. Volson

Millau, rassemblement en solidarité avec les militants paysans anti-OGM - août 2000.

La législature a été marquée par la passivité de l'Union Européenne face à l'accélération dramatique de l'aventurisme militaire des grandes puissances et en particulier des USA, culminant dans la guerre en Irak. La délégation LCR au Parlement européen n'a cessé de rappeler la barbarie que constituent ces interventions. Le fait que les USA, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne ou la Russie aient aidé, ensemble ou successivement, les régimes ou les organisations qu'ils prétendent éliminer ensuite en faisant payer aux populations le prix fort ; la constatation du « deux poids, deux mesures » selon les intérêts économiques et stra-

Ainsi le 17 novembre 1999, lors de la venue à Strasbourg de Javier Solana, secrétaire général de l'OTAN au moment de la guerre du Kosovo, les eurodéputés de la LCR, avec ceux de LO et quelques autres, ont signé en commun le communiqué suivant : « Les députés soussignés viennent de quitter l'hémicycle pendant l'intervention de M. Javier Solana. Nous voulons ainsi rappeler notre indignation face aux bombardements meurtriers de l'OTAN qui ont frappé Serbes et Kosovars. Notre geste de protestation vise, par delà la personne de M. Solana, et la politique qu'il avait incarnée, les représentants de ces grandes puissances dont il avait été le porte-parole, de Clinton à Blair, en passant par Jospin-Chirac et Schröder, tous coupables d'avoir puni tout un peuple pour les crimes commis par ses dirigeants. A la politique de la « canonnière » et de l'ingérence militaire, nous opposons la solidarité entre les peuples. Le bilan de Solana, comme secrétaire général de l'OTAN lui vaut aujourd'hui une cynique promotion au sein de l'Union Européenne, secrétaire général du Conseil et Haut-représentant pour la politique étrangère de sécurité commune (PESC). C'est pourquoi, tout en condamnant la politique d'épuration ethnique de la dictature de Milosevic, nous refusons de cautionner l'investiture que Javier Solana a gagné au bout du fusil ».



Le groupe GUE/NGL contre la guerre en Irak - Strasbourg, mars 2003.

tégiques de ces grandes puissances, invalident la légitimité et l'efficacité du recours à la guerre malgré la propagande massive employée pour justifier ces interventions au nom de la lutte contre le terrorisme.

9.1. Des élus conséquents contre la guerre

A propos du conflit en ex-Yougoslavie comme lors des interventions en Afghanistan puis en Irak, nos députés ont soutenu les mouvements anti-guerre. Ils ont réclamé que les sommes gigantesques englouties dans la destruction soient investies dans le développement, dans l'aide aux mouvements sociaux et démocratiques, mais ce qui semble évident pour « ceux d'en bas » ne l'est manifestement pas pour les « ceux d'en haut ».

9.2. la guerre en Irak

Les eurodéputés de la LCR se sont mis au service de la construction d'un mouvement contre la guerre de Bush, Blair, Berlusconi et Aznar qui s'est avéré sans précédent. Ils ont signé des appels avec d'autres élus, ont participé à de multiples rassemblements et manifestations. A la veille de la guerre, Alain Krivine s'est rendu en Irak avec une trentaine de "députés pour la paix" apportant leur soutien au peuple irakien menacé d'être écrasés sous les bombes, tout en se démarquant clairement de Saddam Hussein. Dès leur retour, ils sont repartis aux USA pour rencontrer le mouvement anti-guerre et faire part aux principaux dirigeants de l'ONU de l'opposition totale des peuples d'Europe à une intervention militaire. A New-York, la délégation composée d'une vingtaine de députés (GUE et Vert) a été reçue notamment par les ambassadeurs de France, d'Espagne et d'Angleterre. Puis elle a rencontré Kofi Anan et Hans Blix. Chacun laissant entendre à sa

façon qu'ils étaient impuissants face à la décision de Bush. A Washington, ce fut des rencontres avec des responsables du mouvement anti-guerre dont le "le comité contre la guerre des familles de victimes du World Trade Center". Des contacts ont été pris pour assurer des contacts permanents entre les députés européens et le mouvement pacifiste aux Etats-Unis.

Pendant ce temps, le Parlement européen allait d'atermoiements en attermoiements, reprenant les arguments des USA pour la guerre tout en demandant que rien ne se fasse sans l'ONU, puis déplorant la guerre... pour ne pas la condamner, pour en rejeter la faute sur Saddam Hussein. Mais à qui servait ces recherches de compromis boiteux pour des résolutions soumises au vote le 30 janvier et le 27 mars 2003, les USA ayant décidé bien avant leur intervention ? Seuls les élus de la GUE/NGL dont nos eurodéputés, quelques Verts et socialistes affirmaient clairement leur opposition à la guerre par leurs interventions ou en déployant les drapeaux pacifistes du mouvement italien dans les bâtiments du Parlement.

Explication de vote d'Alain Krivine et Roseline Vachetta Irak - 27 mars 2003

Nous avons voté contre la résolution commune présentée par les groupes Verts, PSE et ELDR, pour la simple raison qu'au moment où Bagdad est écrasée sous les bombes, il n'y a strictement aucune condamnation de l'agression anglo-américaine. La résolution par contre réserve l'essentiel de ses critiques à l'Irak et se lamente des tensions existantes avec les USA.

Celle-ci par exemple "considère que les pays belligérants doivent renoncer à utiliser une force disproportionnée susceptible de faire de nombreuses victimes civiles...". Comme si cette guerre, destinée à assurer le contrôle du pétrole irakien par l'impérialisme américain, allait se faire de manière "propre". Le nombre de civils "officiellement" morts durant cette première semaine est là pour rappeler qu'il n'en est rien. Le drame qui se joue au Moyen-Orient mérite autre chose que de l'hypocrisie ou des vœux pieux. Nous nous étonnons de voir qu'une telle résolution ait pu être proposée par des partis qui se disaient jusqu'à présent opposés à cette guerre injuste, illégale et illégitime et participent aux manifestations du mouvement anti-guerre. Pour notre part, nous gardons la même attitude dans l'hémicycle du Parlement européen que dans la rue. Les dizaines de millions de personnes qui ont manifesté de par le monde ces dernières semaines et qui redescendront dans la rue le samedi 29 mars prochain montrent la voie pour stopper cette guerre.

9.3. Sécurité et défense européenne

Alors que chaque gouvernement européen défend ses intérêts impérialistes avant tout et cherche à protéger ses acquis néo-coloniaux, Roseline Vachetta et Alain Krivine ont dénoncé l'hypocrisie de l'Union européenne qui se proclame la force d'avenir pour la paix. En même temps, le Parlement européen est en pointe pour la mise en place une force militaire européenne interventionniste, coopérant avec l'OTAN, pour promouvoir une industrie d'armement intégrée qui soit à la fois « compétitive » et éthique », le tout devant être mis en musique sous l'égide d'un ministre européen des affaires étrangères et de la fameuse Politique Européenne de Sécurité et de Défense... Encore une fois, les élus LCR n'ont trouvé que quelques autres députés pour partager leur dénonciation de cette impasse, et pour défendre une politique conséquente de paix, de solidarité internationale et de développement social et démocratique.

Explication de vote d'Alain Krivine et Roseline Vachetta Politique de défense - 30 novembre 2000

En décidant de créer le noyau d'une armée européenne, le Sommet de Nice affirmera la création d'une Europe-puissance qui "défendra ses intérêts partout dans le monde". Elle affiche ainsi son caractère impérialiste, c'est-à-dire la protection de ses investissements à l'étranger, la pénétration de ses marchandises, l'accès aux matières premières et l'exploitation d'une main-d'œuvre bon marché.

Elle agira de concert avec les États-Unis dans le cadre de l'OTAN. Mais cette armée européenne servira prioritairement à stabiliser la périphérie immédiate de l'UE. L'annexion marchande de l'Est et de l'Afrique du Nord ne peut que creuser les inégalités sociales générant des explosions sociales, des conflits militaires locaux et des déplacements massifs de populations. À l'avenir, en coordonnant ses forces diplomatiques et militaires, l'UE essaiera d'optimiser ce que ses États membres ont fait individuellement tout au long du siècle passé, tout cela au nom du "maintien" de la paix et "d'opérations humanitaires".

Nous n'avons pas besoin d'un euromilitarisme. Nous sommes radicalement opposés à cette armée européenne, tout comme à l'OTAN et à notre propre armée nationale. La création d'une industrie militaire européenne capable (EADS, Dassault, BAE) de damer le pion aux États-Unis aurait pour première conséquence une augmentation drastique du budget militaire et un transfert de la recherche scientifique et technologique vers le secteur militaire. Les travailleurs n'ont rien à gagner et tout à perdre dans cette "nouvelle" visée impériale de l'UE.

Explication de vote de Roseline Vachetta Equipement de défense - 20 novembre 2003

Le rapport Queiro défend une Europe totalement à l'opposé des valeurs que je défends. Il « insiste sur la nécessité pour l'UE de se doter de capacités militaires garantissant la crédibilité des objectifs de sa politique étrangère », en affirmant que « le succès de ce processus réside dans un engagement des États membres à investir dans leurs dépenses militaires sur la durée ».

Il « est convaincu que l'OTAN reste non seulement une garantie fondamentale pour la stabilité et la sécurité de l'espace euro-atlantique, mais aussi un cadre essentiel pour le développement d'opérations coalisées ». Il défend le « développement d'une industrie européenne des équipements de défense, compétitive et viable », et conclut qu'il faut promouvoir « des programmes communautaires d'appui au rééquipement de la défense ».

Tout cela est un plaidoyer vibrant pour un militarisme européen, défendant les intérêts des marchands

de canons. Je refuse pour ma part la compétition militaire avec quelque « bloc » que ce soit. Je veux promouvoir la paix dans le monde, qui est liée à l'amélioration des conditions de vie. Ceux qui justifient l'augmentation des dépenses militaires ne prennent pas les moyens de la satisfaction des besoins sociaux, mais ont pour préoccupation centrale les intérêts des actionnaires. C'est pourquoi j'ai voté contre ce rapport.

9.4. Après le 11 septembre 2001: l'Europe dans la lutte contre le terrorisme

L'administration Bush a utilisé le drame du 11 septembre pour tenter d'imposer son hégémonie économique et militaire à l'ensemble de la planète et cela au nom de la « croisade antiterroriste ». C'est dans le cadre de ce redéploiement que se construit tout un arsenal de lois et de pratiques sécuritaires visant essentiellement à criminaliser tout mouvement de résistance populaire. Comme on pouvait s'y attendre, l'Union européenne est entrée dans la danse, accélérant même l'adoption de règlements

16 janvier 2001

Audition de "grands témoins" sur le "syndrome des Balkans".

13 mars 2001

Audition : « Le bouclier anti-missiles des Etats-Unis et la sécurité européenne : vers une course aux armements ? »

11 octobre 2001

participation d'Alain Krivine et Roseline Vachetta aux manifestations contre la guerre en Afghanistan

24 octobre 2001

Audition " La guerre est-elle un moyen pour combattre le terrorisme?" en présence de Amon Kape-liouk, journaliste israélien; Nassif Hitti, Ambassadeur de la Ligue Arabe. Jan Erik Wann, Directeur du Comité Suédois pour l'Afghanistan à Kaboul et Rony Braumann, Médecins sans frontières - Strasbourg

24 octobre 2001

Réunion du groupe sur le thème "Lutte contre le terrorisme et démocratie" avec la participation d'Eveline Sire-Marin, Présidente du syndicat de la magistrature, France ; Maria Luisa Cesoni, Professeur en droit pénal à l'Université Catholique de Bruxelles;

Wolfgang Waleck, Criminologue, Allemagne

14 novembre 2001

Conférence sur le thème : "de retour des camps de réfugiés de Pashawar au Pakistan" - Strasbourg

30 janvier 2002

Rencontre avec des représentants de la Gauche Pakistanaise (Labour Pakistan Party) - Bruxelles

15 mai 2002

Audition "La nouvelle stratégie nucléaire des Etats-Unis" - Strasbourg

12 juin 2002

Projection du film documentaire de Jamie Doran sur l'Afghanistan et débat sur le film en présence de Jamie Doran et de l'avocat Me Andrew Mc Antee - Strasbourg

22 octobre 2002

Audition sur l'Irak en présence M. Hans Von Sponeck, Ancien Coordinateur humanitaire des Nations Unies en Irak et Ancien Assistant du Secrétaire Général des Nations Unies; M. David Krieger, Président de "Nuclear Age Peace Foundation"; Scott Ritter, ancien inspecteur de désarmement en Irak - Strasbourg

20 novembre 2002

Audition de M. Scott Ritter, ancien Inspecteur des Nations Unies en Irak - Strasbourg

02 au 06 février 2003

Délégation en Irak de parlementaires à l'initiative du groupe GUE/NGL avec Alain Krivine

15 février 2003

manifestation mondiale contre la guerre avec Alain Krivine et Roseline Vachetta

02 au 07 mars 2003

Délégation de parlementaires aux Nations Unies et au Congrès des Etats-Unis dans le cadre de la question irakienne avec Alain Krivine

27 septembre 2003

manifestation contre la guerre et les occupations en Irak et Palestine avec la participation d'Alain Krivine

30 septembre 2003

Audition sur les prisonniers de Guantánamo : "Guantánamo : le droit à un procès équitable" en présence d'avocats, de proches des détenus et de journalistes - Bruxelles

liberticides déjà en projet avant les attentats du 11 septembre. L'essentiel du dispositif a été accepté par l'écrasante majorité du Parlement européen (à l'exception de la majorité de la GUE, d'une minorité de Verts et quelques isolés)

En premier lieu, un Règlement du 27 décembre 2001 a donné pour la première fois une définition commune du terrorisme qui selon les rapports de force peut permettre de criminaliser tout mouvement mettant en cause le capitalisme et ses institutions : « un acte qui peut gravement déstabiliser ou détruire les structures fondamentales politiques constitutionnelles, économiques ou sociales d'un pays ou d'une organisation internationale ». Est aussi caractérisé comme "terroriste" un acte qui "peut contraindre indûment des pouvoirs publics à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque". C'est ce qu'on appelle une criminalisation de toutes mobilisations de masse. Vient ensuite la condamnation du droit de grève dans certains secteurs : " la perturbation ou l'interruption de l'approvisionnement en eau, en électricité ou tout autre ressource naturelle fondamentale ayant pour effet de mettre en danger les vies humaines". Qui va en juger ? Suite à ce texte est venu se greffer une première liste d'organisations déclarées "terroristes", liste secrète, en fait élaborée par la CIA, dont aucune instance ne connaît les critères d'élaboration. On sait simplement qu'en fonction des nécessités politique s'y ajoutent des organisations palestiniennes, basques et la liste n'est pas close.

La deuxième décision liberticide a été l'adoption au sommet de Laeken du "Mandat d'arrêt européen". Alors qu'il n'existe aucune harmonisation du droit en Europe (par exemple l'avortement est puni en Irlande), il a été décidé une reconnaissance mutuelle de décisions de justice pour 32 infractions dont le "terrorisme" définit plus haut. Sur cette base, il y aura extradition immédiate, sans jugement et sans recours, à la simple exigence du pays demandeur.

Le troisième grand train de mesures a été un renforcement de la coordination des polices et de la justice à travers l'extension des mandats d'Europol et d'Eurojust, sans parler du rôle extrêmement dangereux de la mise en place d'Eurodac : fichier d'empreintes digitales des citoyens. On pourrait enfin mentionner la levée presque systématique de la convention de Schengen qui permet de rétablir le contrôle aux frontières des citoyens européens de façon à bloquer le passage des manifestants lors des manifestations comme celle de Nice ou de Gênes. En effet, l'article 3 permet cette exception si la sécurité d'un Etat est « menacée »...

Enfin, Alain Krivine a participé à la mise en accusation du fameux "système Echelon", un réseau d'é-

coutes téléphoniques de la NASA qui permet grâce à ses relais en Angleterre, Allemagne et Turquie, d'enregistrer toutes les conversations passant par satellites, notamment téléphones et portables. Bref, une capacité potentielle de 3 milliards d'écoutes par jour... En juillet 2000, le Parlement a décidé de mettre sur pied une "commission d'enquête temporaire". Une douzaine de députés de tous les groupes ont été élus dont Alain Krivine. Les débuts de la



Intervention d'Alain Krivine lors d'un meeting contre la guerre, au Forum social mondial (FSM) de Mumbai - Janvier 2004.

commission furent entravés par un incident révélateur. En effet la délégation a dû remplir une demande de visas pour se rendre aux USA et ce visa fut, dans un premier temps refusé par l'ambassade américaine à Bruxelles, à Alain Krivine, "interdit de séjour" depuis toujours aux USA. Il fallut la protestation de nombreux députés, la menace de la délégation de ne pas partir et l'intervention de la présidente du Parlement Nicole Fontaine pour qu'un visa provisoire de 15 jours lui soit octroyé... Fin 2001 notre eurodéputé était cependant amené à se désolidariser du rapport final de cette commission d'enquête, reconnaissant certes l'existence de ce réseau, mais cependant dérisoire dans ses conclusions.



La politique étrangère de l'Union Européenne est entièrement décidée par le Conseil, le Parlement européen ne pouvant dans ce domaine que formuler des avis ou recommandations. Dans ce cadre restreint, les eurodéputés LCR se sont cependant exprimés à de nombreuses reprises pour la défense des droits démocratiques et sociaux des peuples, droits bafoués par de nombreux Etats qui ont des accords de partenariat avec l'UE. Tout en soutenant sans hésiter les textes qui marquaient une avancée dans la prise de compte de ces droits fondamentaux, ils ont souvent dénoncé les renoncements et les hypocrisies de résolutions apparemment pleines de bonnes intentions, mais éludant des questions essentielles comme le droit à l'autodétermination du peuple tchétchène face à la Russie, celui des peuples d'Amérique latine à résister aux agressions US, etc... Ils ont réclamé le conditionnement des accords préférentiels d'association avec Israël à la fin de l'occupation. Ils ont également réclamé la fin de la complicité de l'Union Européenne avec les régimes corrompus et dictatoriaux au Maghreb, en Afrique Noire, en Colombie, en Chine...

10.1. Sur tous les fronts

Ainsi Alain Krivine et Roseline Vachetta ont fait partie des trop rares députés européens qui ont tenté de secouer la chape de plomb se refermant sur le peuple tchétchène, mais aussi sur les démocrates russes depuis que l'Union Européenne et ses principaux gouvernements ont décidé de ne surtout pas mécon-

tenter le pouvoir de Poutine. Alain Krivine a participé à plusieurs auditions de représentants tchétchènes reçus en catimini au Parlement, et il s'est rendu en Russie à l'été 2003 pour rencontrer des militants des droits sociaux et démocratiques.

Explication de vote d'Alain Krivine et Roseline Vachetta Tchétchénie - 3 juillet 2003

Nous avons voté contre la résolution commune. La raison d'État ne doit pas primer sur celle des peuples. Contrairement à ce qui est affirmé, le référendum n'est pas une première étape vers la normalisation. Il était antidémocratique, l'opposition n'ayant pas eu le droit de faire campagne. Il a mis en place une constitution tchétchène qui consacre la domination du pouvoir moscovite, obligeant l'usage de la seule langue russe dans les administrations ou encore conférant au président de la Fédération de Russie le droit de destituer le président tchétchène. La préoccupation principale des Tchétchènes n'est pas la lutte contre le terrorisme, mais la lutte contre l'occupation militaire et pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Elles sont désastreuses du fait des bombardements russes. Le chômage, déjà massif dans la Fédération de Russie en raison des politiques ultralibérales, est encore plus important en Tchétchénie et dans le Caucase à cause des exactions militaires. Il est par ailleurs curieux que la délégation ad-hoc ne nous ait pas rapporté ces faits.

La paix en Tchétchénie et la recherche d'une solution politique passent par l'ouverture de négociations directes entre les représentants du président Maskhadov et les autorités russes. La fin des affrontements militaires ne peut reposer que sur un cessez-le-feu officiel et le retrait des forces armées russes.

Roseline Vachetta et Alain Krivine ont également pris fermement position contre les lois d'exceptions et contre la répression en Turquie, s'associant aux demandes de libération de la députée kurde Leyla Zana et de ses compagnons, d'un procès équitable et de conditions de détention dignes pour le dirigeant kurde Abdullah Ocalan et plus généralement pour la reconnaissance des droits du peuple kurde.

16 mai 2000

Droits de l'Homme en Tunisie : rencontre avec M. Taoufik Ben Brik, journaliste tunisien, M. Sadri Khiari, secrétaire du Conseil national pour les libertés en Tunisie et membre du RAID (Attac Tunisie) et M. Kamel Jendoubi, responsable du bureau euroméditerranéen des droits de l'homme - Strasbourg

03 juillet 2001

Rencontre-débat « Algérie : pour l'arrêt de la répression et le soutien aux revendications démocratiques » en présence de Mme Najet Ferhi de l'Association Vie, Mme Djamila Kourta, journaliste à El Watan, Mme Zazi Sadou, porte-parole du rassemblement algérien des femmes démocrates et Mme Badredine Saïd Djahnine, professeur d'enseignement secondaire à Béjaïa - Strasbourg

Juillet 2001

Délégation parlementaire en Tunisie pour soutenir les militants des droits démocratiques et sociaux emprisonnés par le régime de Ben Ali, avec Roseline Vachetta

Mars 2002

Participation de la délégation LCR à une mission internationale de paix dans l'île de Basilan (Sud des Philippines)

11 juin 2002

Audition "Où va l'Algérie - Comment apprécier l'accord d'association Union européenne - Algérie?" en présence de Omar Belhouciet, Directeur du quotidien El Watan; M. Hamid Aït-Amara, Economiste; Ouiza Ferhi, Association de femmes "vie"; Keltoum Larbes, Comité National contre l'Oubli et la torture (CNOT) et Salah Hannoun (Avocat des détenus du mouvement de citoyen de Kabylie) - Strasbourg

14 janvier 2003

Audition "Vénézuëla : les enjeux du conflit" en présence des députés vénézuéliens William Lara, Tarek William Saad, Filinto Duran, Juan Barreto et Ismael Garcia - Strasbourg

11 au 16 avril 2003

délégation parlementaire au Vénézuëla et participation au Congrès de la solidarité internationale avec Alain Krivine

03 juin 2003

Audition sur les droits de l'homme et la démocratie en Turquie en présence d'ONG turques de défense des droits de l'homme - Strasbourg

12 au 17 août 2003

Visite d'information et de solidarité d'Alain Krivine en Russie (Moscou, Astrakhan)

3 octobre 2003

Rencontre d'Alain Krivine avec des opposants iraniens à Paris

21 octobre 2003

Audition sur les droits de l'homme en Turquie avec la participation de représentants de partis politiques M. Akin Birdal, Prédécent du SDP, M. Nazmi Gür, DEHAP, M. Saruhan Oluç, ODP, M. Kemal Ocuyan, TKP, M. Levent Tuzel, Président du EMEP - Strasbourg

22 octobre 2003

Audition sur le futur du Kurdistan irakien en présence de représentants de partis politiques et d'associations des droits humains - Strasbourg

6 décembre 2003

Visite d'Alain Krivine à Athènes pour la libération du militant grec Théo Psaradellis innocenté

17 décembre 2003

Audition : "Le futur de la question kurde" en présence de représentants du KONGRA-GEL (Congrès du Peuple du Kurdistan) - Strasbourg

Ils ont lancé des appels pour la libération de militants emprisonnés en Tunisie (avec délégation sur place de R. Vachetta), en Egypte, au Maroc, en Grèce (où Alain Krivine s'est rendu plusieurs fois), au Mexique, aux USA, à Cuba, en Chine... Tous ces militants ont d'ailleurs dû être relâché face aux campagnes internationales menées et au vide des dossiers. Mais nos députés ont été signataires de beaucoup d'autres appels à la solidarité internationale, pas toujours hélas avec autant de succès.

La solidarité internationale, c'est aussi la mise en lumière de l'impact catastrophique des ingérences directes des puissances impérialistes dans le Tiers-Monde. Ainsi nous avons dénoncé le « plan Colombie » où sous couvert de lutte contre le narco-trafic et contre les guérillas, les USA confortent les exactions des paramilitaires et un pouvoir totalement corrompu menant à une situation de guerre. La délégation LCR au Parlement européen a contribué à faire connaître une situation comparable en Asie avec l'intervention américaine à Basilan aux Philippines. Alain Krivine s'est par ailleurs rendu au

Vénézuëla en avril 2003 pour une Rencontre internationale de solidarité avec la révolution bolivarienne. Il a pu constater, un an après le coup d'état mené avec la complicité américaine, l'importance de la montée des courants anti-libéraux en Amérique latine, et la volonté d'une rupture avec cet ordre mondial insupportable, avec l'expérience de Chavez au Vénézuëla mais aussi avec les mouvements de masse en Bolivie, en Equateur ou ailleurs.

Enfin les députés européens de la LCR ont réclamé un changement de fond des politiques européennes en Afrique, à commencer par celle de la France. En effet, elles s'inscrivent dans une logique néo-libérale dont les conséquences réelles sont contraires aux objectifs énoncés. Il ne peut y avoir d'appropriation du développement aussi bien national que régional alors que le « Consensus de Washington », imposé aux actuels gouvernants africains, organise l'appropriation privée du patrimoine économique le plus rentable par les multinationales. Ainsi, les droits sociaux et libertés acquis pendant les pre-

**Intervention de Roseline Vachetta
Moyen Orient - 18 juin 2003**

Monsieur le Président, il n'y aura pas l'ombre d'un début de processus de paix pour les peuples palestinien et israélien tant que les conditions politiques d'une paix juste n'auront pas été réunies. La première de ces conditions, c'est quand même le retrait immédiat de l'armée israélienne des territoires occupés. Mais cela, ce n'est pas la volonté de Sharon, ni celle de Bush. Les premières applications de la feuille de route sont, il faut l'avouer, dérisoires. Qu'est-ce que le démantèlement de quelques caravanes implantées en toute illégalité, face à l'aspiration d'un peuple, à son droit légitime à un État ? La poursuite de la construction du mur de séparation, la poursuite des exactions, la poursuite de la politique des assassinats ciblés en disent long sur la volonté de Sharon de persévérer dans sa funeste logique.

Cela renforce le désespoir de tout le peuple palestinien, mais sa détermination à vivre libre dans un État qui lui soit propre reste entière et nous devons la soutenir. En effet, l'Union européenne ne peut pas rester sourde à ce qui se joue, aujourd'hui, au Proche-Orient. Elle a les moyens politiques pour agir. C'est le moment où jamais pour le Conseil de décider de suivre enfin l'avis du Parlement européen prônant le gel de l'accord d'association avec Israël jusqu'au retrait des territoires occupés. C'est le moment pour l'ONU d'exiger enfin que le gouvernement israélien applique les résolutions qu'il a votées.

mières décennies d'indépendance sont démantelés, ce qui dans des situations déjà dramatiques attise les conflits les plus épouvantables. Et pour résoudre ces conflits, nos députés ont été les seuls à dire que les troupes françaises sont les plus mal placées pour être des forces de maintien de la paix, tant leur crédibilité est nulle au vu du passé !

**Explication de vote d'Alain Krivine
Côte d'Ivoire - 17 décembre 2003**

La résolution commune se situe dès le départ sur un registre paternaliste en assénant que le conflit en Côte d'Ivoire « ne peut être attribué au seul facteur ethnique »... ce qui valorise quand même ledit facteur. Mais n'est-ce pas la néo-libéralisation de l'économie ivoirienne, la baisse du cours des matières premières et donc la paupérisation de la population, la mise en concurrence ouverte des factions néocoloniales ivoiriennes par les firmes transnationales, qui ont favorisé la réceptivité du discours de « l'ivoirité », et les coups d'État ? La résolution commune ne parle pas de la nécessité du retrait des troupes françaises comme force de maintien de la paix. Or le rapport historique de l'armée et des entreprises françaises avec la classe politique ivoirienne et des États voisins font que l'armée et la diplomatie française ne peuvent y être considérées en position de neutralité. Il faudrait donc promouvoir d'autres acteurs. Du coup le cadre de Linas-Marcoussis est vicié par beaucoup d'aspects. La meilleure politique de prévention des conflits, c'est la politique d'éradication de leurs fondements, et dans le cas présent les pyromanes ne peuvent être de bons pompiers. Il faut sortir d'une logique néocoloniale profondément antidémocratique pour évoluer vers une autre forme de coopération entre l'Europe et l'Afrique. Je me suis donc abstenu sur une résolution qui ne prend pas ces problèmes à bras-le-corps.

10.2. Pour la Palestine

La capacité de l'Europe à aider à la résolution du conflit au Moyen-orient est décisive, aux yeux des peuples du monde, pour prouver qu'elle est enfin déterminée à faire respecter un droit international. La solidarité avec le peuple palestinien écrasé par l'occupation israélienne a ainsi été une priorité d'intervention de nos eurodéputés. Roseline Vachetta, membre de la délégation interparlementaire entre le Parlement européen et le Conseil législatif palestinien, s'est impliquée dans les missions civiles et de protection et a effectué de nombreuses missions dans les territoires et les camps palestiniens. Nos deux députés se sont battus pour le gel des accords d'association entre l'Union européenne et Israël tant qu'il ne sera pas mis fin à l'occupation des territoires palestiniens. Ce principe a été arraché dans une résolution du Parlement qui, même si hélas elle est restée lettre morte, a montré qu'il y aurait des moyens concrets de peser sur la situation dramatique qui prévaut au Moyen-Orient. Ils ont sans relâche apporté leur soutien aux actions communes de militants palestiniens, israéliens et européens contre l'occupation et le « Mur de la Honte », ainsi qu'aux prisonniers politiques palestiniens, en se rendant par exemple à plusieurs reprises au procès du dirigeant de Cisjordanie Marwan Barghouti. ■



La délégation GUE/NGL reçue par le président de l'Autorité palestinienne - septembre 2003.

18 au 23 novembre 2000

Délégation du groupe GUE/NGL en Palestine et en Israël. Rencontre avec le Président Arafat au lendemain des bombardements israéliens à Gaza ainsi qu'avec le Président de la Knesset, M. Burg et le Président du Conseil législatif Palestinien, M. Abu Ala.

30 mai 2001

Conférence sur « la situation des droits fondamentaux en Palestine » en présence de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), de responsables d'organisations de protection des droits fondamentaux en Palestine et du responsable du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord au sein de Human Rights Watch - Bruxelles

04 juillet 2001

Conférence - débat sur le thème de la paix en Israël et Palestine en présence de José Bové, Confédération paysanne; Marie-José Laloy, Présidente de l'Intergroupe Palestine au sein du parlement belge et Luisa Morgantini, Présidente de la délégation Relations avec le Conseil législatif palestinien - Strasbourg

12 novembre 2001

Audition sur le Proche-Orient : « Comment briser le cercle vicieux de la violence ? » en présence de Leila Shahid, Déléguée générale de l'Autorité palestinienne en France, Théo

Klein, Président honoraire du Conseil représentatif des institutions juives, Uri Avnery, écrivain, ancien député de la Knesset - Strasbourg

27 février 2002

Rencontre avec une délégation de la coordination des ONG sur la Palestine avant une manifestation à Bruxelles

12 mars 2002

Rencontre des partis de gauche européens avec Leyla Shahid et Zeev Sternell sur le Moyen-Orient - Strasbourg

04 au 07 avril 2002

Délégation du groupe GUE/NGL à Ramallah suite à la destruction du Palais Présidentiel de M. Yasser Arafat par l'armée israélienne, avec Alain Krivine et Roseline Vachetta

10 avril 2002

Audition : "Israel : another voice" (associations israéliennes pour la paix)- Strasbourg

24 avril 2002

Rencontre sur le thème "De retour des camps de réfugiés de Jénine" - Bruxelles

13 juin 2002

Rencontre avec une délégation palestinienne contre l'emprisonnement de Marwan Barghouti - Strasbourg

16 au 21 septembre 2002

Délégation interparlementaire dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban avec Roseline Vachetta

01 au 04 octobre 2002

Israël et Palestine - Délégation du groupe GUE/NGL au procès Barghouti avec Alain Krivine

10 octobre 2002

Audition "Sabra et Chatila, vingt ans après - La plainte déposée contre Ariel Sharon à Bruxelles" avec la participation de Maître Chibli Mallat, Maître Luc Walley et Maître Michael Verhaeghe" - Bruxelles

14 novembre 2002

Rencontre avec une délégation d'universitaires palestiniens de l'Université de Bir Zeit, de Naplouse, de Gaza et de Bethléem - Bruxelles

20 novembre 2002

Meeting "Palestine" à la Mutualité (Paris) avec Roseline Vachetta

27 au 30 septembre 2003

Mission de Roseline Vachetta en Palestine pour le procès de Marwan Barghouti

Le hasard politique a, pour cette fois, bien fait les choses. La législature européenne 1999-2004 a très exactement correspondu à l'envol du mouvement altermondialiste, puis à son expansion internationale. Le coup de tonnerre des manifestations de Seattle, aux Etats-Unis, contre l'Organisation mondiale du commerce, a éclaté en novembre 1999, cinq mois seulement après l'élection du nouveau Parlement. Le Forum social mondial de Mumbai (Bombay) en Inde s'est tenu en janvier 2004, cinq mois seulement avant la fin de la législature. Ce forum revêtait une importance toute particulière, étant le premier à se réunir en Asie et non plus en Amérique latine ou en Europe.

Le groupe de la GUE/NGL et, singulièrement, la délégation LCR se sont très activement engagés sur ce nouveau terrain de luttes, dès l'automne 1999. Cet engagement s'est poursuivi tout au long de la législature. L'envol du mouvement altermondialiste reflétait en effet un dynamisme militant nouveau, dont l'importance ne pouvait échapper à des élu.e.s révolutionnaires.

En quelques années seulement, les mouvements de résistance à la mondialisation capitaliste ont connu un développement remarquable, sur de nombreux plans. Une **croissance numérique** extraordinaire, les manifestants se comptant rapidement par dizaines de milliers puis, à partir des mobilisations anti-G8 de Gênes en juillet 2001, par centaines de mille dans une même ville, voire par millions (quinze millions lors de la journée antiguerre du 15 février 2003 !). Une **expansion géographique** considérable (bien que toujours inégale) : le processus des forums sociaux a débuté dans quelques d'Amérique latine (Brésil, Argentine...) et du sud de l'Europe. Il a acquis dans ces deux régions une dimension véritablement continentale et, en 2004, à commencé à s'enraciner en Asie. Un **élargissement social** notable, impliquant une part notable du mouvement syndical et paysan au côté des réseaux femmes, des jeunes, des "sans" (logis, papiers...), du tissu associatif, des comités de solidarité international et des

ONG. Un **enrichissement thématique** : le combat contre la guerre et les oppressions venant s'ajouter aux thèmes initiaux concernant les effets sociaux des politiques libérales. Le tout malgré bon nombre d'obstacles et de difficultés : digérer sa propre

Intervention d'Alain Krivine

blocaje de la frontière franco-italienne - 11 décembre 2000

Madame la Présidente, lors du Sommet de Nice, pendant que l'on discutait de l'élargissement, le gouvernement français a procédé en quelque sorte à un rétrécissement, bloquant à Vintimille 1200 jeunes Italiens, qui voulaient participer à la manifestation syndicale. Il s'agit là d'une atteinte à la liberté de circulation prévue par la Convention de Schengen, et j'aimerais que vous puissiez intervenir auprès du gouvernement français pour demander quelques explications. Je pense, en effet, qu'il s'agit là d'une interprétation toute particulière du traité de Schengen et que, vraisemblablement, s'il s'était agi d'un train de banquiers ou d'un train transportant des farines animales, le gouvernement français aurait certainement été plus tolérant.

croissance, faire face à une répression violente (Göteborg en 2001 et surtout Gênes, avec la mort de Carlo Giuliani, tué par la police italienne de Berlusconi...) comme aux tentatives de cooptation ou de criminalisation, qui ont suivi les attentats du 11 septembre. Le mouvement altermondialiste s'est rapidement tout à la fois élargi et radicalisé. Un processus cumulatif s'est enclenché (collectivisation des expériences, évolution des consciences, articulation des initiatives...), qui marque une véritable rupture avec la période précédente.

L'engagement de la délégation LCR auprès du mouvement altermondialiste pris des formes variées. Certaines "classiques", d'autres plus nouvelles. Tout au long de la législature, les eurodéputés de la LCR, Roseline Vachetta et Alain Krivine, ont participé aux journées de mobilisations européennes et internationales, aux conférences et forums sociaux. Le quotidien de l'action politique puisqu'une fois élus, nos parlementaires restent avant tout des militants. Le quotidien aussi de tout député progressiste : Exiger sur place, auprès des autorités, la réouverture de frontières fermées aux manifestants, comme lors du Conseil européen de Nice (décembre 2000). Dénoncer la répression et intervenir en défense des personnes détenues, comme lors du G8 de Gênes (juillet 2001). Répercuter systématique-

ment dans l'enceinte parlementaire les exigences des mouvements sociaux et citoyens. Défendre des mesures concrètes comme la mise en œuvre d'une

sociation Attac, dès sa création en juin 1998. Il était donc tout naturel que ses eurodéputés, fraîchement élus, se joignent immédiatement à Attac-

Intervention de Roseline Vachetta au Forum Parlementaire Mondial de Porto Alegre - 23 janvier 2003 sur les rapports entre les mouvements sociaux et les partis politiques

« C'est profondément juste et émouvant de parler ici, aujourd'hui des rapports entre mouvements sociaux et politiques. Ici et aujourd'hui, dans ce Brésil où la victoire du Parti des Travailleurs (PT) marque la confiance qui s'est établie au fil du temps, au fil des luttes entre les mouvements des travailleurs, des paysans sans terre et de bien d'autres encore et le PT, Nous avons donc beaucoup à écouter et à apprendre de ce qui est en train de naître ici.

L'émergence des mouvements sociaux dont la première grande expression date de Seattle en 1999 a profondément percuté les organisations politiques, Par ses caractéristiques d'abord : multitudes d'actions mélangeant bien toutes les générations avec une très forte proportion de jeunes, apparition en même temps sur tous les continents. Mais aussi par son objet : d'emblée ces mouvements occupent tout l'espace politique, s'empare de toutes les questions qui touchent à l'humanité, au devenir de la planète et à l'organisation de notre vie ensemble. Ces mouvements se construisent à la fois en refusant énergiquement la mondialisation capitaliste que nous subissons et à la fois en tentant d'inventer les axes d'un autre monde. Ils savent et ils nous le disent que le chemin doit être démocratique, que c'est le vent d'en bas qui souffle comme dit le sous-commandant Marcos. Au fond, ces mouvements sociaux réhabilitent la politique, lui rendent ses lettres de noblesse et c'est bien utile. En effet, aux Etats-Unis et en Europe, notamment en France, la méfiance envers les partis politiques et le sentiment pour les citoyens de ne peser sur rien sont tels qu'à chaque consultation électorale, c'est l'abstention qui est la grande gagnante. Il faut dire que l'Europe des libéralisations à grande vitesse à avancer très vite alors que 13 pays sur les 15 qui composent l'Union européenne étaient à gauche. Nous qui sommes ici, nous devons prendre en compte la méfiance légitime des élus et de leurs partis, entendre les aspirations portées à travers les rencontres du Forum Social Mondial (FSM) et de toutes ses manifestations. Si nous sommes là, aux côtés et avec les militants du FSM, c'est que nous partageons leur démarche, leur volonté d'inventer un autre monde.

Alors il faut que nous soyons, nous aussi, des militants, des parlementaires militants. Cela signifie beaucoup de choses. Par exemple au Parlement européen :

- Être des relais des revendications des syndicats des différents services publics pour combattre ensemble les libéralisations
- Accueillir et exprimer notre solidarité vis-à-vis des exclus de cette mondialisation : sans-papiers, gitans, licenciés...
- Peser autant que nous pouvons pour soutenir le peuple palestinien ; par exemple nous avons fait voter une résolution demandant la suspension de l'accord d'association entre l'UE et Israël tant que celui-ci occupe la Palestine Mais cela ne suffit pas. Notre réseau parlementaire international, s'il veut être utile, doit être un réseau militant. Ce qui signifie, participer aux Forums régionaux qui se créent aujourd'hui, s'engager ensemble le plus souvent possible sur les grandes questions qui risquent de faire basculer le monde, un peu plus dans l'horreur comme la guerre en Irak ; débattre mais aussi être présents dans les manifestations contre le G8 par exemple. Car les militants de l'ensemble des mouvements sociaux prennent des risques plus ou moins grands selon les continents et les événements. Nous nous devons d'être à leurs côtés contre la répression. Nous nous retrouverons avec eux pour conduire ensemble les campagnes qui nous attendent en particulier, contre la guerre, contre l'Accord Général du Commerce et des Services (AGCS), pour le soutien au peuple palestinien. Il y a urgence aujourd'hui pour créer cet autre monde et c'est de notre responsabilité ».

taxation des mouvements de capitaux ("taxe de type Tobin") au profit des populations défavorisées, l'annulation de la dette du tiers-monde, l'interdiction des paradis fiscaux, la protection des services publics...

L'engagement altermondialiste a aussi été l'occasion de tisser des liens plus réguliers et plus originaux entre législateurs et mouvements de lutte, avec l'expérience d'Attac-Institutions européennes (Attac-IE), du Forum parlementaire mondial (FPM) et du Réseau parlementaire international (RPI).

Attac-IE. Des fonctionnaires, salariés (en tant que traducteurs, par exemple) de la Commission et du Conseil européens, avaient pris l'initiative de constituer un comité Attac au sein des Institutions européennes avant même l'élection de juin 1999. En France, la LCR avait apporté son soutien à l'as-

IE, à l'instar d'autres membres de la GUE/NGL, de Verts et de la gauche socialiste. Ce comité a pour originalité de réunir plusieurs dizaines de fonctionnaires employés par trois pôles institutionnels (Conseil, Commission et Parlement), d'assistants ou d'« agents temporaires » (ces derniers travaillent pour les groupes politiques au PE) et d'élus.

Attac-IE a joué un rôle fort important tant pour engager des initiatives unitaires impliquant un large éventail de forces politiques (campagne pour la taxe Tobin, par exemple) que pour lier intervention législative et investissement militant dans le processus extraparlémentaire des contre-sommets européens ou des forums sociaux. L'expérience fut, de ce point de vue, très positive. Mais ce comité regroupe à la fois des « bruxellois », dont le champ naturel d'activité est en Belgique, et des « itiné-

rants », en déplacements perpétuels entre la capitale belge, Strasbourg et leur pays d'origine, dont l'activité est plus centrée sur le Parlement lui-même. Au fil des ans, le lien s'est distendu entre "bruxellois" et "itinérants", ces derniers étant de plus en plus impliqués dans l'organisation des forums et du réseau parlementaires.

FPM. Le gouvernement de l'Etat brésilien du Rio Grande do Sul, alors dirigé par la gauche du Parti des travailleurs, a pris l'initiative d'organiser un Forum parlementaire mondial à l'occasion de la première session du Forum social mondial (FSM), à Porto Alegre, en janvier 2001. Le noyau parlementaire du comité Attac-IE a immédiatement faite sienne cette proposition. Ainsi, les trois premiers FPM ont été, pour l'essentiel, préparés conjointement du Brésil et du Parlement européen. Le qua-



Manifestation lors du Forum social de Mumbai - janvier 2004.

trième, réunit à Mumbai (Bombay) en janvier 2004, l'a été du PE et de New Delhi.

La Déclaration finale adoptée par le premier Forum parlementaire mondial a appelé à la création d'un Réseau parlementaire international, dans une perspective militante : « *Il est de notre rôle de parlementaires de soutenir l'action des syndicats et associations à finalité sociale, démocratique ou environnementale qui s'engagent ensemble dans la mise en oeuvre d'alternatives à l'ordre néolibéral. Il est de notre rôle d'agir dans la durée avec ces organisations pour que leurs combats trouvent véritablement une traduction législative. (...) A cette fin, nous constituerons un réseau international de parlementaires pour coordonner nos actions sur ces thèmes dans nos assemblées respectives, pour soutenir plus efficacement l'action des mouvements sociaux et citoyens et en faire des interlocuteurs privilégiés de nos assemblées, pour réfléchir ensemble aux solutions alternatives.* »

RPI. Le Réseau parlementaire international a commencé à intervenir en 2002. Il est organisé par pôle régionaux, mais n'existe qu'en pointillé en dehors de l'Europe et de l'Amérique latine. Il a, pour l'es-

sentiel, mené trois type d'actions : inciter ses membres à participer aux mobilisations sociales et citoyennes, préparer les forums et initier ou diffuser divers appels. Trois appels ont été spécifiquement initiés par le RPI : une déclaration en défense des droits sociaux et du développement durable préparée pour la conférence de Johannesburg (Rio + 10) en août 2002 ; un appel en défense des services publics et contre l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) ; une déclaration sur la conférence de l'OMC à Cancun (septembre 2002). Chacun d'entre eux a été signé par plusieurs centaines de parlementaires de très nombreux pays. C'est une nouveauté et cela montre ce qui peut être fait.

Bilan mitigé. Il y a eu quatre sessions régulières du Forum parlementaire mondial (début 2001, 2002 et 2003 à Porto Alegre, janvier 2004 à Mumbai) et une session supplémentaire à Cancun en septembre 2002. A leur actif la présence aux côtés des forums sociaux, la création du RPI, des prises de positions progressistes face à des événements majeurs (en défense du Venezuela, par exemple, ou contre la guerre en Irak), l'adoption de résolutions et déclarations parfois très substantielles (comme celles de 2001 et 2004). Le processus des forums parlementaires a traversé une crise (en janvier 2002, sur la question de la guerre d'Afghanistan) et un échec (le premier Forum parlementaire européen, réunit à Bobigny en novembre 2003, à l'occasion du FSE).

L'expérience est très originale, positive, mais fragile, inachevée. Le RPI doit s'élargir à l'Asie, après Mumbai, ce qui ne sera pas facile. Surtout, l'investissement collectif des membres du réseau dans les campagnes associatives et syndicales est limité. L'intervention reste trop souvent ponctuelle (forums et déclarations, appels...).

L'altermondialisme est l'un champs d'action où la collaboration au sein de la GUE/NGL, entre la délégation LCR et d'autres composantes, a été la plus étroite. C'est aussi une question sur laquelle une réflexion de fond s'est poursuivie tout au long de la législature. Au sortir d'une période particulièrement difficile (le triomphe du néolibéralisme), le développement des résistances à la mondialisation capitaliste représente en effet une nouvelle expérience de mobilisations, commune à toute une génération militante. Une "nouvelle manière de commencer". C'est ce qu'il y a de "neuf" dans cette montée internationale des résistances et des alternatives que la délégation LCR s'est efforcée de comprendre. ■

* Un numéro conjoint de *Rouge-Europe* n° 7 et du *Cahier documentaire* n° 3 a été publié sur la question de l'altermondialisme. Il comprend tout à la fois des éléments d'analyse sur le mouvement dans son ensemble, un rapport sur le Forum social mondial de Mumbai, une présentation plus complète de l'intervention de la délégation LCR et de nombreux documents (Charte du FSM, Assemblée des femmes, Appels des mouvements sociaux, déclaration des forums parlementaires mondiaux).

1999

27 novembre

Conférence de l'OMC à Seattle (Etats-Unis) et contre-manifestation des anti-mondialistes

2000

23 et 24 mars

Conseil européen de Lisbonne : mise en place de la stratégie de Lisbonne, projet libéral contre l'emploi et le statut des salariés et contre-manifestation des syndicats et des partis politiques avec la participation d'Alain Krivine

30 juin

Journée de soutien aux 11 militants paysans inculpés suite au démontage du McDo, participation de R. Vachetta

26 septembre

Sommet de la Banque mondiale et du FMI à Prague (République tchèque) et contre-manifestation

13 et 14 octobre

Sommet de Biarritz préparatoire au Conseil européen de Nice et contre-manifestation, participation d'A. Krivine

18 octobre

sommet Asie-Europe, ASEM III et Forum des peuples à Séoul avec la participation de Roseline Vachetta

10 novembre

Sommet euro-méditerranée à Marseille sur la création d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne et contre-sommet avec la présence de Roseline Vachetta

7 et 8 décembre

Conseil européen de Nice: adoption de la Charte des droits fondamentaux au rabais et réforme du processus décisionnel de l'Union européenne réaffirmant la place des Etats et blocage de la frontière franco-italienne par les Autorités françaises et contre-manifestation avec la présence d'Alain Krivine et de Roseline Vachetta

2001

25 au 30 janvier

1er Forum social mondial à Porto Alegre (Brésil) et Forum parlementaire mondial avec la participation d'Alain Krivine et participation de Roseline Vachetta au contre-sommet de Davos

21 et 22 juin

Conseil européen de Göteborg (Suède) : vers des mesures pour la flexibili-

té du travail et contre la protection sociale et contre-manifestation avec violence par balle de la part de la police suédoise en présence d'Alain Krivine

19 et 21 juillet

Sommet du G8 à Gènes (Italie), contre-sommet en présence d'Alain Krivine et de Roseline Vachetta ; mort de Carlo Giuliani assassiné par la police italienne de Berlusconi

12 et 13 octobre

Sommet de Gand (Belgique) : militarisation de l'Union européenne et lutte contre le terrorisme après les attentats du 11 septembre 2001 et contre-manifestation des syndicats et des mouvements sociaux

13 et 14 décembre

Conseil européen de Laeken (Belgique) : adoption d'une déclaration sur l'avenir de l'Union ouvrant la voie à une Convention, présidée par Valéry Giscard d'Estaing, afin de préparer une Constitution européenne et manifestation de la Confédération européenne des Syndicats suivie d'une manifestation des mouvements sociaux et des partis politiques avec la présence de Roseline Vachetta et d'Alain Krivine

2002

31 janvier au 5 février

2nd Forum social mondial et Forum parlementaire mondial à Porto Alegre, avec la participation de Roseline Vachetta et d'Alain Krivine

15 et 16 mars

Sommet européen de Barcelone : vers une plus grande flexibilité du travail et adoption de la libéralisation des secteurs publics, notamment celui de l'énergie et du gaz et contre-manifestation des syndicats européens regroupant plus de 400 000 personnes, avec la présence d'Alain Krivine

21 et 22 juin

Conseil européen de Séville: accord pour une politique européenne contre l'immigration et contre-manifestation des mouvements sociaux, des réseaux de soutien aux immigrés et aux sans-papiers, avec la présence d'Alain Krivine

8 au 11 novembre

1^{er} Forum social européen à Florence (Italie) avec la présence d'Alain Krivine et de Roseline Vachetta

13 et 14 décembre

Conseil européen de Copenhague : accord sur l'adhésion de 10 pays candi-

dat à l'Union européenne, le 1er mai 2004 et contre-manifestation des partis politiques et des mouvements sociaux

2003

23 au 28 janvier

3^{ème} Forum social mondial à Porto Alegre, en présence de Roseline Vachetta

15 février

Manifestation mondiale contre la guerre en Irak, en présence de Roseline Vachetta et d'Alain Krivine

1 et 2 juin

Sommet du G8 à Evian et contre-sommet à Annemasse (France) et à Genève (Suisse) avec la participation d'Alain Krivine et de Roseline Vachetta

20 et 21 juin

Conseil européen de Thessalonique (Grèce): politique anti-immigrée de l'UE et présentation de la Constitution européenne rédigée par la Convention et contre-manifestation des partis politiques et des mouvements sociaux, en présence de Roseline Vachetta

8 au 10 août

rencontre altermondialiste au Larzac (France)

10 au 14 septembre

Sommet de l'OMC à Cancun (Mexique), forum parlementaire mondial et contre-sommet avec la participation de Roseline Vachetta

12 au 16 novembre

2nd Forum social européen à Paris-Saint-Denis-Ivry-Bobigny (France) avec la participation de Roseline Vachetta et d'Alain Krivine

2004

16 au 21 janvier

4^{ème} Forum social mondial et Forum parlementaire mondial à Mumbai (Inde) avec la participation d'Alain Krivine

20 mars

manifestation internationale contre l'occupation de l'Irak avec la présence d'Alain Krivine et Roseline Vachetta

3 avril

euromanifestation pour l'Europe sociale, avec la présence d'Alain Krivine

En guise de **conclusion...**

Au cours de la campagne des élections européennes de juin 1999, nous avons défendu un plan d'urgence pour imposer une autre politique, une autre construction européenne. Nous avons demandé à des centaines de milliers d'électeurs de se prononcer pour une autre Europe, une Europe en rupture avec celle de Maastricht et d'Amsterdam. Nous voulions par notre candidature nous opposer à la droite, à l'extrême-droite, tout en affirmant une opposition déterminée à la social-démocratie, qui refuse de s'attaquer aux capitalistes et qui ne combat pas la misère et le chômage. Nous avons été élus pour mettre en œuvre cette politique prolongeant notre combat contre le capitalisme, pour une Europe unifiée, socialiste et démocratique en proposant dès aujourd'hui des solutions sociales et politiques radicales: réduction du temps de travail, salaire minimum, interdiction des licenciements, droits des femmes, droits des étrangers, régularisation des sans-papiers, défense et extension des services publics, exigences écologiques et environnementales, taxation des mouvements spéculatifs, etc...

Nous avons mené ces combats dans l'hémicycle, dans les commissions parlementaires, sans sectarisme vis-à-vis des groupes de gauche chaque fois qu'il y avait accord. Mais nous les avons également et surtout menés à l'extérieur. Ainsi nous nous sommes servis de notre mandat pour aider des luttes (AOM, Danone...), des mobilisations (marche mondiale des femmes, sans-papiers, ...), des réseaux (Sortir du nucléaire, ATTAC, ...) et des syndicats (CGT, CFTD, SUD, ...).

Ce *Rouge Europe* vous présente une liste non exhaustive des thématiques que nous avons traitées pendant notre mandat. Vous vous doutez bien qu'il était impossible de produire un inventaire détaillé de toutes nos activités pendant 5 années. Faire de la politique, c'est faire des choix. Mais tout au long de notre mandat, nous avons essayé d'intervenir sur un maximum de dossiers avec nos faibles forces - 2 députés seulement - labourant plusieurs champs à la fois malgré notre inexpérience parlementaire. Nos résultats peuvent apparaître modestes, dans un Parlement à majorité de droite avec une Europe marquée par le néolibéralisme. C'est pourquoi nous avons été honnêtes dans ce bilan, refusant tant le triomphalisme qu'un certain défaitisme. En espérant que sa lecture vous aura convaincu de l'utilité des élus révolutionnaires... ■

Alain Krivine
Roseline Vachetta

Les publications de la délégation LCR au Parlement européen

Bulletins des députés Lutte Ouvrière et Ligue Communiste Révolutionnaire n°1 à 6
(décembre 1999 à mai 2001) - EPUISES



Cahier documentaire n°1 :
Europe et Asie, Combat solidaire



Rouge Europe n°3 : L'Europe des charters,
STOP (Printemps 2003)



Rouge Europe n°6 :
Mondialisons la lutte,
mondialisons l'espoir
(Hiver 2004)



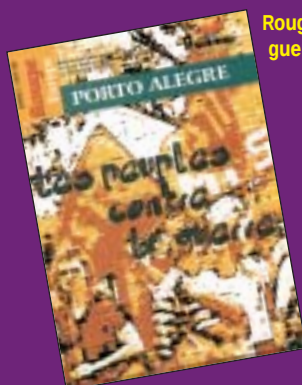
Rouge Europe n°1 : Une autre Europe est
possible (Automne 2002)



Rouge Europe n°4 : URGENCE pour une
autre Europe (Été 2003)



Cahier documentaire n°2 :
Europe, les services
publics en question



Rouge Europe n°2 : Les peuples contre la
guerre (Hiver 2003)



Rouge Europe n°5 : Altermondialistes et
altereuropéens – Automne 2003



Rouge Europe n°7 –
Cahier documentaire n°3 :
A l'heure
de l'altermondialisme

Délégation LCR (GUE/NGL)

2, rue Richard Lenoir
93100 Montreuil France

Parlement européen
Rue Wiertz, 43
B-1047 Bruxelles
Belgique

Rouge Europe

Bulletin de la délégation LCR - n°8
Trimestriel

Parution 18 mai 2004

Directeur de la publication : Basile Pot
n° de commission paritaire : 0308 P11 433
Tirage : 10000 exemplaires

Composition et impression
Rotographie, 93100 Montreuil



Alain Krivine

Membre
des commissions
juridiques et libertés

62 ans, journaliste. Adhère à la JC et au PCF en 1956. Figure du mouvement étudiant de 1968. Un des fondateurs de la JCR, puis de la LCR, dont il est porte-parole. Un des dirigeants de la IV^e Internationale



Roseline Vachetta

Membre des commissions
commerce, de la politique
régionale, du tourisme
et des transports.

51 ans. Educatrice.
Coordinatrice de la prévention
de la délinquance à Grenoble.
Responsable CGT. Animatrice
du mouvement antifasciste, de ceux
des chômeurs et des sans-papiers
en Isère. Membre de la direction
de la LCR

- Les élus de la délégation Ligue communiste révolutionnaire se situent dans la perspective de la lutte pour une société socialiste démocratique et autogérée, libérée de l'oppression et de l'exploitation qu'impose une minorité de possédants. Convaincus que seule une rupture radicale permettra d'éradiquer misère et injustice, ils participent, dans l'unité, aux luttes sociales, antiracistes, antifascistes, féministes ou écologiques. Face à la mondialisation capitaliste et au nouvel ordre mondial, ils s'inscrivent avec la LCR et la IV^e Internationale dans les mobilisations de solidarité entre les peuples